



OTTAWA
Rentrée parlementaire: le même cap mais un autre ordre du jour?
Page A 2



ACTUALITÉS
Accès à l'information: les longs délais scrutés par la commissaire
Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CI N° 45

LE MERCREDI 3 MARS 2010

1,10\$ + TAXES = 1,25\$

Banni, le niqab

La tenue heurte les valeurs québécoises, dit Yolande James

ROBERT DUTRISAC
LISA-MARIE GERVAIS

Le port du niqab est incompatible avec les valeurs québécoises et n'a pas sa place dans les cours de francisation réservés aux immigrants. C'est du moins la lecture qu'on fait au cabinet de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), Yolande James: «C'est la position gouvernementale. Nous, on juge que ça contrevient à l'égalité hommes-femmes», a signalé, hier, l'attaché de presse de la ministre, Luc Fortin, qui s'exprimait sur le cas de l'Égyptienne qui s'est fait expulser du cégep de Saint-Laurent par le MICC, parce qu'on a jugé que les accommodements qu'elle demandait étaient déraisonnables. «Il n'y a pas de compromis à faire», a noté M. Fortin. Dans cette optique, les établissements d'enseignement seraient justifiés de bannir le port du niqab.

Selon les faits rapportés par les médias, la jeune femme aurait notamment refusé de se dévoiler en classe et aurait exigé que les hommes du groupe ne lui fassent pas face. On lui aurait également donné la permission de faire un exposé oral de dos.

Au cabinet de Jean Charest, qui se trouvait hier dans sa circonscription de Sherbrooke, on a résumé la position du premier ministre: «Pour les services qu'on reçoit du gouvernement, ça se fait à visage découvert.» Il va donc un peu plus loin que lors de son passage en France, en juillet dernier, où en pleine polémique sur la burqa, il s'était contenté d'affirmer que les employés de l'État québécois devaient travailler à visage découvert.

VOIR PAGE A 10: NIQAB

ÉTATS-UNIS

Pleins feux sur les armes

La Cour suprême pencherait pour la libéralisation dans tout le pays

Page A 6

INDEX

Actualités	A 2
Culture	B 10
Économie	B 1
Éditorial	A 8
Idées	A 9
Météo	A 4
Monde	A 6
Mots croisés	B 8

UNE VIE À BOSSER POUR LES TRAVAILLEURS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE CÉLÈBRE syndicaliste Michel Chartrand a préféré lire son journal dans le confort de son canapé plutôt que de subir le brouhaha du lancement d'une biographie portant sur sa vie et celle de sa défunte femme, Simonne Monet-Chartrand. L'homme de 93 ans y avait pourtant confirmé sa présence. Il a confié au photographe du Devoir qu'il n'avait tout simplement pas envie de s'y rendre parce que «ce serait trop long». Voir notre texte en page B 10.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
«Je veux être la voix de l'Iran dans le monde», confiait Jafar Panahi au Devoir en août dernier.

Jafar Panahi est arrêté à Téhéran

Le cinéaste engagé a été président du jury au 33^e Festival des films du monde

ODILE TREMBLAY

«Je veux être la voix de l'Iran dans le monde», confiait Jafar Panahi au Devoir en août dernier. Président du jury au 33^e Festival des films du monde, il arborait alors le vert, couleur du parti d'opposition, lors des cé-

rémonies officielles, dénonçant l'oppression du régime d'Achmedinejad à pleine voix. Ce fut sa dernière échappée hors du pays.

Motus, aujourd'hui. Car les temps sont durs pour les artistes debout. Multiprimé (Ours d'argent à Berlin, Lion d'or à Venise, Caméra d'or à Cannes, etc.), ta-

lent confirmé et gloire nationale, le cinéaste du *Ballon blanc* et du *Cercle*, film-plaidoyer pour la libération de la femme dans sa patrie voilée, fut arrêté lundi soir à son lumineux domicile de Téhéran aux fenêtres ouvrant sur les monts Alborz. Son épouse, sa fille, une quinzaine d'invités au-

raient été de la rafle, aux dires de son fils. Le procureur de Téhéran ne confirme pour sa part qu'une seule autre arrestation à ses côtés, en précisant qu'il n'a pas été arrêté pour des motifs politiques ou artistiques.

VOIR PAGE A 10: PANAHİ

Brassard, le kid maghané

Avant de partir, comme il le dit de sa voix devenue chevrotante, André Brassard tente encore de vaincre l'éphémère en publiant sa biographie «officielle» écrite par Guillaume Corbeil.

MICHEL BÉLAIR

C'est une véritable tragédie. Depuis dix ans emprisonné dans son propre corps à la suite d'un accident vasculaire cérébral dévastateur, André Brassard, le André Brassard, n'est plus que la moitié de lui-même. Certains jours encore moins même, s'il faut l'en croire.

On lance ce soir chez Libre Expression un livre de Guillaume Corbeil intitulé tout simple-

ment *Brassard* qui retrace la carrière, la vie et les frasques de l'un des plus grands metteurs en scène jamais nés ici. Rencontre émouvante, hier, dans un grand appartement ensoleillé de la rue Masson, avec le ti-cul Brassard qui n'a jamais voulu se cacher derrière l'homme de théâtre, et son jeune biographe.

Mal enfoncé dans son fauteuil roulant mais trouvant quand même le moyen d'être lumineux par instants en lâchant des images foudroyantes, André explique d'abord qu'il

voulait refaire l'itinéraire de sa vie... et tenter une dernière fois d'accéder enfin, au-delà de l'éphémère et ne serait-ce que légèrement, à l'éternité.

Contrairement au livre d'entretiens à bâtons rompus avec lui que publiait Wajdi Mouawad il y a quelques années — *C'est moi le méchant*, Leméac, 2004 —, Brassard souhaitait cette fois «recoller tous les morceaux» de sa vie dans un ouvrage plus grand public sortant du seul milieu théâtral.

C'est ce que réussit à faire le *Brassard* de Guillaume Corbeil, un jeune homme qui n'aura finalement connu que les œuvres de fin de carrière du

VOIR PAGE A 10: BRASSARD



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

André Brassard. On lance ce soir chez Libre Expression un livre qui retrace la carrière, la vie et les frasques de l'un des plus grands metteurs en scène jamais nés ici.

CHRISTIANE
CHARETTE EN SEMAINE 9 H

Aujourd'hui: Gérald Bouchard, Pascale Bussières, Julie Le Breton et Patrice Robitaille.
Réal.: Bruno Guglielminetti

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/christiane



ACTUALITÉS

Épreuves nationales au secondaire

Plaidoyer syndical
contre le recours aux
correcteurs du privé

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — L'expertise des fonctionnaires coûte «moins cher» à l'État que celle des entreprises privées, parce qu'ils n'ont pas à «prendre des cotes» et à corrompre les politiciens. C'est ce qu'a affirmé hier Gilles Dussault, président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

M. Dussault a dénoncé l'appel d'offres lancé par le ministre de l'Éducation en début d'année visant à sous-traiter, pour trois ans, la correction des épreuves nationales de 5^e année du secondaire. L'État pourrait économiser un million de dollars s'il confiait ce processus de correction à quelque 150 personnes embauchées pour 50 jours par année, comme il l'a fait depuis la création de cet examen, a fait valoir M. Dussault.

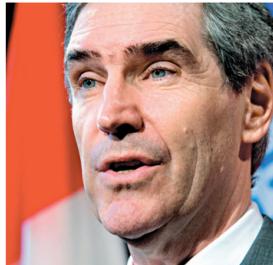
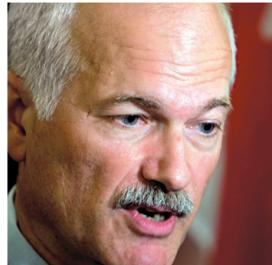
Impossible pour le secteur privé d'offrir le même service à meilleur coût, a expliqué M. Dussault, «parce que le privé, ça lui prend une "cote". Les gens qui travaillent au service du public, ils ne reçoivent pas de "cote". Ils ont leur salaire [...] ils n'ont personne à graisser non plus pour tel ou tel parti politique».

Même si les correcteurs ont toujours été des travailleurs occasionnels n'ayant pas accès à la permanence dans la fonction publique, M. Dussault soutient que l'État, en les remplaçant par une firme, perdrait une «expertise éprouvée». Il réclame que la ministre sursoie à l'appel d'offres, qu'il a qualifié de «véritable scandale» puisque cette nouvelle métho-

de ne comporte selon lui «aucune valeur ajoutée». Le SPGQ soutient avoir tenté en vain à plusieurs reprises de rencontrer la ministre. Pour justifier son appel d'offres, le ministère aurait expliqué que le recrutement annuel des correcteurs était «compliqué» et qu'il devenait aussi «compliqué d'émettre les chèques pour les payer». Deux raisons qualifiées par M. Dussault de «surréalistes». «Ces temps-ci, le gouvernement dit: "On n'a pas d'argent, les finances publiques vont mal." [...] Mais quand il s'agit de graisser le secteur privé [...] il n'a plus l'air de manquer d'argent», a pesté M. Dussault, qui fait partie du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), front commun qui négocie actuellement avec le gouvernement le renouvellement des conventions de travail, échues depuis décembre.

Le bureau de la ministre Michelle Courchesne a soutenu que le SPGQ avait eu l'occasion, avant même que l'appel d'offres soit lancé, de commenter celui-ci. «Mais il n'a émis aucun commentaire dans les 30 jours avant l'appel d'offres», a affirmé Tamar Davis, porte-parole de Mme Courchesne. Cette dernière a aussi indiqué que l'embauche de 150 personnes pour un «court laps de temps» comportait effectivement des coûts, surtout qu'il fallait reprendre le processus chaque année. Le MELS demeure le maître d'œuvre de l'élaboration et de l'évaluation de l'examen, at-elle du reste ajoutée.

Le Devoir

CHRIS WATTIE REUTERS
Stephen HarperANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Michael IgnatieffJACQUES NADEAU LE DEVOIR
Jack LaytonJACQUES NADEAU LE DEVOIR
Gilles Duceppe

Même cap, mais autre ordre du jour?

Les conservateurs devront y aller de plusieurs contorsions pour la rentrée parlementaire

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Un gouvernement peut-il remanier son ordre du jour tout en gardant le cap? C'est en tout cas la quadrature du cercle que l'équipe de Stephen Harper entend effectuer, alors que le Parlement fédéral reprend enfin le collier aujourd'hui après un congé forcé de deux mois.

L'activité politique fédérale, entre parenthèses depuis décembre, s'articulera cette semaine autour de deux événements phares: d'abord, un discours du Trône visant à donner au gouvernement conservateur une nouvelle direction — et à justifier du même coup la prorogation contestée; ensuite, un budget tout en continuité qu'on nous promet sans surprise.

Le discours du Trône devant être lu au Sénat cet après-midi par la gouverneure générale Michaëlle Jean, en présence du premier ministre, tranchera avec les quatre précédents. Le gouvernement promet un texte-fleuve de 6000 mots devant durer de 60 à 90 minutes. Rien à voir avec ceux de 2006, de 2007 et de 2008, d'une vingtaine de minutes, et encore moins avec celui de 2009, au style télégraphique, qui tenait sur quatre pages.

Question d'économie

Les porte-voix du premier ministre, qui refusent d'être nommés comme d'habitude, ont indiqué hier que le discours s'intitulera «Un Canada plus fort. Une économie plus forte. Maintenant et pour l'avenir». La moitié du texte portera sur l'économie, en particu-

La moitié du discours du Trône portera sur l'économie et sur les efforts déjà consentis pour traverser la récession

lier sur les efforts déjà consentis pour traverser la récession. Il sera aussi question de moyens pour créer les «emplois et les industries de l'avenir». L'autre moitié du discours sera divisée en trois sous-sections: une portera sur la loi et l'ordre, une autre sur les militaires et la troisième sur l'environnement, les autochtones, le Grand Nord et la politique étrangère.

«Cela arrive bien tard», s'est exclamé hier le chef libéral, Michael Ignatieff, à propos de la création de l'économie de demain. Le premier ministre, dit-il, «a commencé [son mandat] en disant que, moins il y a de gouvernement, mieux c'est. C'était l'idéologie du commencement en 2006. Alors, pas d'investissement dans l'avenir des Canadiens. Mainte-

nant, il change de cap et dit: "Ah! on doit investir dans l'avenir des Canadiens. On doit investir dans les technologies et les bonnes choses." C'est bien, mais nous avons perdu quatre ans.»

Le budget de demain, quant à lui, a été présenté comme s'inscrivant dans la continuité. L'entourage de M. Harper a multiplié les assurances aux journalistes sur le fait qu'il ne contiendra pas de nouvelles mesures. Le plan de relance économique, lancé l'an dernier et devant s'étaler sur deux ans, a encore environ 19 milliards de dollars à offrir. La seule surprise viendra probablement de la stratégie d'élimination du déficit.

Gouffre budgétaire

Le gouvernement présentera son plan pour combler le gouffre budgétaire (56 milliards cette année). Seules données connues, le gouvernement s'engage à ne pas toucher à la santé et à l'éducation, donc aux transferts aux provinces, ni au régime de pension des personnes âgées. Il s'engage aussi à ne pas augmenter les impôts (bien qu'il ait annoncé la semaine dernière une augmentation des droits pour la sécu-

rité aéroportuaire qui rapporteront 336 millions de plus par année, en hausse de 87 %). Il entend aussi renouer avec l'équilibre budgétaire en réduisant le taux de croissance des dépenses des divers ministères. La commande est imposante: une fois les intouchables écartés, il reste à Ottawa une assiette de dépenses d'environ 100 milliards de dollars ou aller récupérer les 11 milliards (selon Ottawa) ou les 19 milliards (selon le directeur parlementaire du budget, Kevin Page) qui manqueront toujours à l'appel en 2013-2014.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, suggère d'annuler les réductions d'impôt promises aux entreprises, «comme les banques et les pétrolières», au cours des deux prochaines années, qui feront perdre à Ottawa 6 milliards de dollars par an. «Elles n'ont pas besoin de notre aide maintenant, elles ont reçu beaucoup des gouvernements précédents. Les priorités doivent être l'amélioration du sort des aînés qui vivent dans la pauvreté, les chômeurs qui perdent leurs prestations, la création d'emplois.»

Avec la collaboration de
Guillaume Bourgault-Côté
Le Devoir



L'aide dont vous avez besoin

Si vous avez récemment perdu votre emploi ou craignez de le perdre, le Plan d'action économique du Canada peut vous aider.

- Jusqu'à cinq semaines de prestations d'assurance-emploi régulières supplémentaires
- Prolongation de la période de prestations d'assurance-emploi dans les régions les plus touchées
- Traitement accéléré des demandes de prestations d'assurance-emploi
- Prestations additionnelles et formation professionnelle pour les travailleuses et travailleurs qui ont participé pendant des années aux programmes du gouvernement et ont aujourd'hui besoin d'aide

Appelez ou visitez le site Web pour en savoir plus.

plandaction.gc.ca

1 800 O-Canada

 **PLAN
D'ACTION**
ÉCONOMIQUE DU CANADA

Canada

ACTUALITÉS

Le vrai test



MANON CORNELLIER

La prorogation prend fin cet après-midi, d'abord avec la lecture du discours du Trône, puis demain avec la présentation du budget. Des documents dont la préparation exigeait, au dire du gouvernement, une trêve parlementaire inhabituellement longue. On se demande bien pourquoi puisque rien n'indique, pour l'instant, que le gouvernement nous prépare à vivre un quelconque bouleversement. La continuité serait davantage la règle et la vraie pièce de résistance, le budget.

Le premier ministre dit avoir consacré plus de temps à ce budget qu'à tout autre auparavant et ajoute qu'il a trouvé l'exercice difficile. Jamais n'avait-il eu à dire non aussi souvent. C'était à prévoir. Après avoir laissé les dépenses croître à un taux supérieur à l'inflation pendant trois ans, puis de 14 % l'an dernier, récession oblige, les conservateurs sont bien obligés de donner un coup de frein s'ils veulent rétablir l'équilibre des finances publiques d'ici cinq ans.

A court terme, il sera facile de faire bonne figure. Un simple ralentissement de la croissance des dépenses et la fin du premier volet du plan de relance suffiront à faire passer le déficit de 56 milliards, cette année, à 45 milliards l'an prochain (2010-11). L'année financière suivante (2011-12), le gouvernement sera de nouveau aidé par la conjoncture puisque le plan de relance et ses grosses dépenses ne seront plus qu'un souvenir et que la mission en Afghanistan tirera à sa fin. Selon l'énoncé économique de septembre dernier, le déficit serait de 27,4 milliards à la fin de mars 2012.

Le vrai nœud arrivera après, quand le déficit sera alors attribuable à un déséquilibre chronique, réapparu sous les conservateurs, entre les revenus et les dépenses. Ce déficit structurel, que le directeur parlementaire du budget évalue à près de 19 milliards, sera plus difficile à éliminer et exigera plus de sacrifices, et ce, au moment même où les accords en matière de transferts fédéraux pour la santé, l'éducation post-secondaire et les programmes sociaux arriveront à échéance.

Au moment aussi où le vieillissement de la population commencera à influencer sur la viabilité financière du fédéral, comme l'écrivait récemment le directeur parlementaire du budget. Le gouvernement en a déjà eu un aperçu cette année puisque, d'avril à décembre 2009, les transferts aux personnes âgées ont augmenté de 1,1 milliard par rapport à la même période l'année précédente, nous apprenait la dernière édition de la *Revue financière* du ministère des Finances.

Ce ne sont donc pas les mesures d'austérité qui fourniront la preuve que Stephen Harper a su mettre à profit cette prorogation, mais sa capacité à articuler une vision pour l'avenir, en particulier pour faire face, à moyen et à long terme, à plusieurs défis importants, et ce, malgré un contexte d'assainissement des finances publiques.

M. Harper a maintes fois répété qu'il n'empêcherait pas les transferts aux provinces pour réduire le déficit. On ignore cependant ce qu'il envisage de faire une fois les accords de financement épuisés. Actuellement, les fonds pour la santé croissent de 6 % par année. Le fédéral maintiendra-t-il le rythme après l'année 2013-14? Sinon, que propose-t-il?

Le dossier des changements climatiques pose lui aussi un défi aux conservateurs, qui se réfugient maintenant derrière le paravent de l'inaction américaine pour ne pas agir. Une étude publiée en octobre par l'Institut Pembina et la Fondation David Suzuki montrait que, plus on attend pour attribuer un prix à la tonne de carbone, plus le coût de cette tonne devra être élevé pour rattraper le temps perdu. Et on ne parle ici que du prix financier, car il y a aussi un prix politique. Pendant qu'Ottawa détourne les yeux, le fossé se creuse et les tensions s'accroissent entre les provinces au sujet de la lutte contre les changements climatiques.

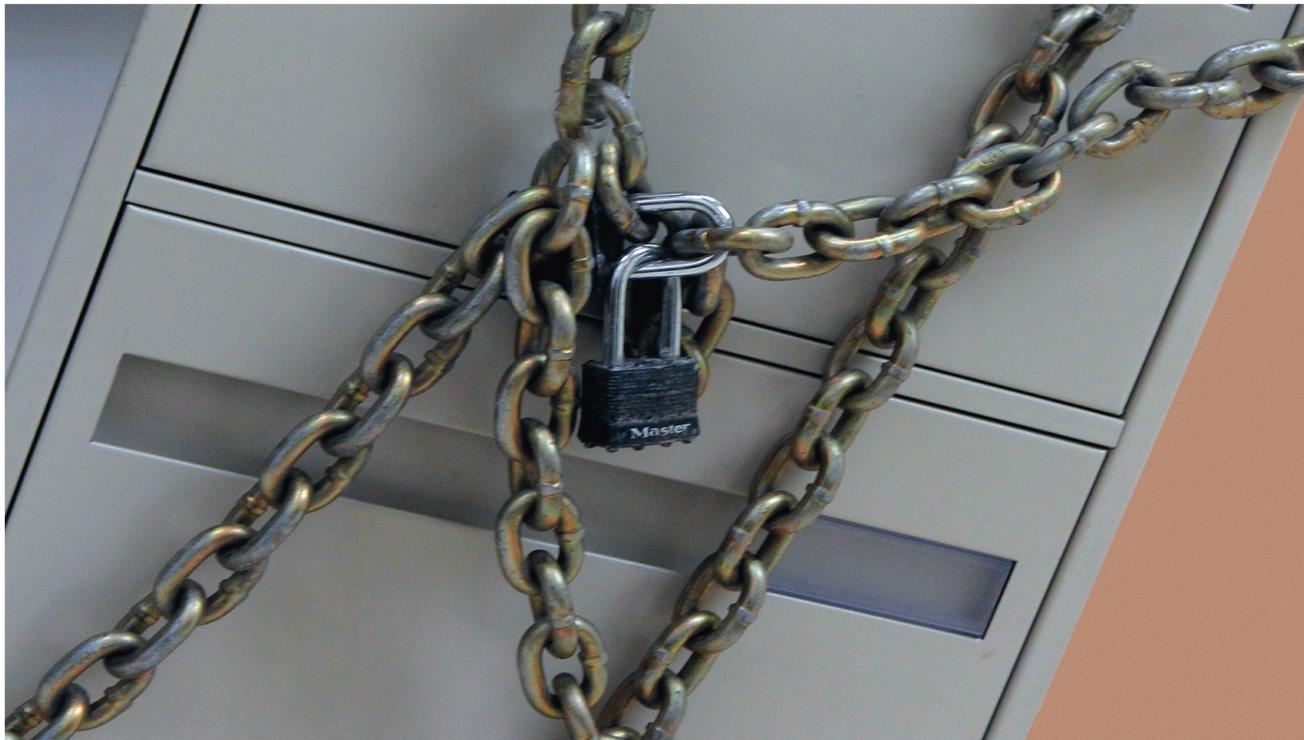
Le gouvernement promet qu'un volet de son discours du Trône et une grosse portion du budget porteront sur la création des emplois de l'avenir. Mais en même temps, on a laissé entendre, au cours des dernières semaines, qu'il n'y aurait pas de nouvelles dépenses en dehors de la seconde phase du plan de relance économique.

Or ce plan mise depuis le début sur les investissements dans les infrastructures. Même en matière de recherche, le gouvernement a privilégié la brique et le mortier. Offrira-t-il maintenant les fonds nécessaires pour utiliser tous ces nouveaux laboratoires, lui qui a serré la ceinture aux conseils subventionnaires?

Et il y a cette économie de l'avenir. Le secteur manufacturier, qui traverse une période de difficile transformation, a bénéficié de façon très inégale de la manne du plan de relance, le secteur automobile remportant le gros lot. Ottawa n'en a pas profité pour tenter de soutenir l'émergence de nouvelles industries, comme celles actives dans le secteur environnemental. Selon un rapport publié en mai dernier par la division des changements climatiques de la Banque HSBC, le Canada n'a consacré que 8,7 % des fonds annoncés dans le dernier budget à l'économie «verte», soit moins que le Mexique, les États-Unis, la Chine, la Corée du Sud, l'Union européenne, le Japon, l'Australie, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, la Norvège...

Le gouvernement Harper a raté une occasion l'an dernier de vraiment préparer l'avenir. Saura-t-il corriger le tir cette année? Voilà le vrai test du budget.

mcornellier@ledevoir.com



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Loi sur l'accès à l'information

Les longs délais seront scrutés par la commissaire à l'information

Son enquête sur l'ingérence possible de trois ministres du gouvernement Harper ravit l'opposition

Les partis d'opposition à Ottawa ont vivement réagi hier au fait que trois ministres du gouvernement Harper font l'objet d'enquêtes de la commissaire à l'information, comme l'a révélé *Le Devoir* hier. Mais la commissaire Suzanne Legault n'entend pas s'arrêter là. Dès avril, elle lancera une enquête systémique sur les délais de réponse du gouvernement, qui contreviennent souvent à la Loi sur l'accès à l'information.

ALEC CASTONGUAY

En avril dernier, la commissaire à l'information du Canada par intérim, Suzanne Legault, a demandé au gouvernement d'obtenir un budget spécial pour lancer une enquête systémique sur les agissements de certains ministères qui ne respectent pas les délais de réponse obligatoires contenus dans la Loi sur l'accès à l'information.

Les demandes déposées par les journalistes ou les citoyens doivent normalement obtenir une réponse en 30 jours ou moins. Mais il est maintenant courant que les délais s'étirent sur quatre, cinq ou six mois, voire davantage. Par exemple, au ministère des Affaires étrangères, aucun document concernant l'Afghanistan n'est traité en moins de 300 jours.

Le gouvernement a refusé la demande de financement du Commissariat à l'information. Toutefois, lors d'une entrevue accordée au *Devoir*, Mme Legault a expliqué qu'elle a réussi à remanier son budget pour dégager des ressources à l'interne et ainsi lancer

son enquête sans avoir besoin d'un financement accru.

«J'aurais voulu commencer l'été passé ou à l'automne, mais ça n'a pas été possible, dit-elle. Présentement, on définit les termes de référence de l'enquête et quelles institutions on va cibler. On pense pouvoir commencer dès avril.»

Selon la commissaire, les délais varient beaucoup d'un ministère à l'autre. «Il faut diagnostiquer beaucoup mieux qui a accès aux demandes dans les ministères et par où passent les documents. Il faut comprendre pourquoi la loi n'est pas respectée», dit Suzanne Legault, qui souligne que la majorité des plaintes reçues à son bureau concernent des délais exagérés.

La commissaire veut notamment savoir si le système parallèle mis en place depuis quelques années ralentit le traitement des demandes. Les requêtes des citoyens en vertu de la loi sont traitées plus rapidement et

sont moins surveillées que les demandes en provenance des médias, qui prennent un chemin plus politique. Le Bureau de l'accès à l'information doit alors prévenir le bureau du ministre qu'un document sera remis à un journaliste. Ce document est souvent révisé par l'entourage du ministre.

«Dans certains ministères, c'est plus long parce que ça passe par les bureaux de ministres, dit Mme Legault. On va regarder ça dans l'enquête.»

Suzanne Legault a un mandat intermédiaire jusqu'à ce qu'un commissaire permanent soit nommé par le gouvernement. Lorsqu'on lui fait remarquer qu'elle a un certain courage de lancer toutes ces enquêtes malgré un poste précaire, elle répond: «J'ai accepté de faire le travail tant que j'occupe cette fonction. Je suis une personne intègre.»

«Il faut diagnostiquer beaucoup mieux qui a accès aux demandes dans les ministères et par où passent les documents»

Réactions à Ottawa

Les déclarations au *Devoir* de Mme Legault publiées hier, selon lesquelles il y a maintenant trois enquêtes en cours concernant l'ingérence possible de trois ministres du gouvernement Harper dans la Loi sur l'accès à l'information, ont fait passablement de vagues hier.

Rappelons que les enquêtes prioritaires lancées par la commis-

saire sont rares (moins de 10 % des dossiers). Le fait que les enquêtes touchent directement l'entourage des ministres est un fait encore plus rarissime.

Duff Conacher, qui dirige l'organisme Democracy Watch, affirme que le signal envoyé par la commissaire est très positif. «Je suis content de voir qu'elle est sérieuse. Les ministres et leur entourage devraient en prendre note», a-t-il dit hier, ajoutant qu'il espère que Mme Legault pourra faire toute la lumière sur cette affaire. «Si les directives sont verbales et qu'il n'y a pas de trace écrite, ça va être difficile de prouver la faute des ministres.»

Pour Jack Layton, le chef du Nouveau Parti démocratique, ces dernières révélations confirment qu'il y a un problème. «C'est évident que le gouvernement ne respecte pas le concept d'un gouvernement transparent et ouvert», a-t-il dit en point de presse. Pour Michael Ignatieff, le chef libéral, cette question témoigne directement du caractère de Stephen Harper, «qui veut le moins d'information possible». Il ajoute: «Nous avons besoin d'une réforme de l'accès à l'information parce que ça devient tout à fait ridicule!» Le bureau du premier ministre n'a pas appelé *Le Devoir* hier.

Avec la collaboration d'Hélène Buzzetti et de Guillaume Bourgault-Côté *Le Devoir*

Le dossier des détenus afghans refait surface

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — La prorogation n'aura pas envoyé le dossier des détenus afghans au trou. L'opposition libérale a indiqué hier vouloir ramener le sujet à l'avant-plan du débat parlementaire aussitôt le budget déposé. À l'enjeu: le respect des pouvoirs du Parlement et de possibles accusations d'outrage.

Le vétéran député libéral Derek Lee — auteur d'un livre sur les pouvoirs d'assignation parlementaires — a indiqué hier qu'il soulèvera dès que possible (mais pas avant le dépôt du budget) une question de privilège à la Chambre. Si elle est retenue par le président, M. Lee déposera une motion qui pourrait reconnaître le ministre de la Défense, Peter MacKay, et la sous-ministre adjointe de la Justice, Carolyn Kobernick, coupable d'outrage au Parlement. La motion donnerait aussi officiellement instruction au sergent d'armes «d'obtenir immédiatement» des documents demandés par l'opposition avant Noël.

La majorité de la Chambre a adopté le 10 décembre une motion ordonnant au gouvernement de dévoiler une foule de documents non censurés liés au dossier des détenus transférés par le Canada et possiblement torturés par les autorités afghanes. Le gouvernement refuse de remettre ces documents pour des raisons de sécurité nationale. L'ordre de production des documents demeure valide malgré la prorogation, et il revient à la Chambre de décider des gestes à poser à partir de maintenant.



JOHN D. MCHUGH AGENCE FRANCE-PRESSE
Le gouvernement Harper refuse de remettre à la Chambre les documents non censurés liés au dossier des détenus afghans transférés par le Canada et possiblement torturés par les autorités locales.

Selon Derek Lee, l'attitude actuelle du gouvernement constitue une atteinte aux privilèges du Parlement, et trois fois plutôt qu'une. M. Lee montre d'abord du doigt des propos tenus par Peter Mackay le 9 décembre, qui contredisaient selon lui le pouvoir de la

Chambre de convoquer des témoins ou d'ordonner la production de documents.

Il cible ensuite une lettre écrite cette même journée par la sous-ministre Kobernick, où il estime qu'elle brandissait «la menace de sanctions légales et civiles» contre de futurs témoins appelés à comparaître devant un comité parlementaire et «offrait aux témoins un faux motif de refuser de répondre» à un ordre de la Chambre ou d'un comité. Des «suggestions méprisantes», dit-il.

M. Lee juge finalement le refus du gouvernement de donner les documents demandés représente en soi un troisième outrage au Parlement.

Il demeure pour le moment difficile de savoir jusqu'où ira cette guerre ouverte entre le gouvernement et les trois partis d'opposition. Les réunions informelles du comité sur l'Afghanistan tenues durant la prorogation ont démontré que les trois partis d'opposition ne s'entendent pas sur la stratégie à adopter et sur les sanctions à imposer.

M. Lee rappelait hier qu'il est déjà arrivé — en Australie — qu'un ministre reconnu coupable d'outrage au Parlement soit expulsé *manu militari* de celui-ci... mais on espère trouver une solution plus conciliante et efficace. «La meilleure façon de régler le problème serait d'obtenir les documents demandés», a souligné Derek Lee, dont l'initiative «personnelle» est appuyée par Michael Ignatieff.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Accès aux soins de santé

Les pharmaciens aimeraient jouer un plus grand rôle

L'Ordre des pharmaciens du Québec demande à l'État d'élargir le champ de pratique de ses membres



ARCHIVES REUTERS

Selon l'Ordre des pharmaciens, il est «anormal» que ses membres ne soient pas invités à prendre le relais des médecins quand ils le peuvent.

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY

Pendant que les cliniques et les urgences débordent, les pharmaciens rongent leur frein. Mais plus pour longtemps, a fait savoir hier l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), qui désire prendre une part plus active dans l'organisation des soins. Un «virage nécessaire», selon sa présidente, qui demande à Québec d'élargir le champ de pratique des pharmaciens en leur permettant par exemple de prolonger une ordonnance.

Deux millions de Québécois n'ont pas de médecin de famille. Ceux-là doivent se rabattre sur les urgences ou patienter des heures durant dans une clinique sans rendez-vous pour soigner une infection ou renouveler une prescription. Tout cela est «contre-productif», estime la présidente de l'Ordre, Diane Lamarre, qui trouve «anormal» que les pharmaciens ne soient pas invités à prendre le relais quand ils le peuvent.

Québec avait pourtant lancé une réforme ambitieuse au

tourant des années 2000 avec la loi 90, qui autorise les pharmaciens à ajuster ou même à amorcer une thérapie médicamenteuse par le biais d'ordonnances collectives. Mais la révolution promise tarde à prendre forme alors que les négociations entre le ministère et les ordres professionnels s'éternisent. «L'ouverture est importante, mais dans les faits, elle est encore trop timide», croit la présidente de l'OPQ.

D'autant que cette loi ne permet pas aux pharmaciens de prolonger une ordonnance comme le font déjà leurs collègues albertains ou ontariens. Là-bas, un patient qui souffre d'une maladie chronique comme l'ostéoporose peut demander à son pharmacien de prolonger sa prescription si son état est stable. «Les pharmaciens québécois ont la formation et la compétence pour faire la même chose.

Et contrairement aux médecins, ils sont disponibles immédiatement, de jour comme de soir. Pourquoi alors se passer de leur expertise?»

La loi 90 ne permet pas aux pharmaciens d'ici de prolonger une ordonnance comme le font leurs collègues albertains ou ontariens

Leur formation leur permet aussi de gérer des problèmes de santé mineurs comme une allergie, le pied d'athlète, la cessation tabagique ou une infection urinaire. Une expertise utilisée dont le réseau de santé surchargé ne peut plus faire l'économie en 2010, croit Mme Lamarre. «Avec ces propositions, nous pensons pouvoir éviter des visites à l'urgence, libérer des heures de consultation en première ligne et diminuer l'absentéisme.»

Et pour cause. Le Royaume-Uni, champion toutes catégories en la matière, a réussi à transférer en pharmacie des millions de consultations mineures par an. «C'est 220 000 consultations de moins

par jour dans les cabinets de médecins», note la présidente de l'OPQ. Plus près de chez nous, des pharmaciens beaux-célestes ont mis sur pied une clinique qui leur permet de suivre 850 patients recevant un traitement anticoagulant. Leur implication a permis de libérer 2600 heures de rendez-vous dans les cliniques de la région et de réduire sensiblement le nombre de prises de sang à domicile. Mieux, l'atteinte des cibles de traitement s'est améliorée de 45 à 70 % pour les patients.

Les solutions mises de l'avant hier par les pharmaciens ont été accueillies avec prudence au cabinet du ministre de la Santé, Yves Bolduc. Avant de penser à élargir le rôle des pharmaciens, Québec veut d'abord trouver «des accommodements à la satisfaction de tous» dans le dossier des ordonnances collectives, a expliqué son attaché de presse, Karine Rivard. Cette dernière espère «un dénouement dans les prochaines semaines».

Le Devoir

Les centres de tri respirent un peu mieux

La valeur des matières recyclables a grimpé, sans toutefois retrouver son niveau d'avant la crise

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

équilibre budgétaire, parfois précaire mais réel.

Après une année difficile où ils ont peiné à écarter le matériel récupéré dans les bacs verts, les centres de tri du Québec relèvent la tête et reprennent le chemin de la rentabilité.

C'est ce qu'a affirmé hier au Devoir la présidente-directrice générale de Recyc-Québec, Ginette Bureau. Cette sortie du tunnel est essentiellement due au relèvement du prix des matières recyclables au cours des derniers mois, dit-elle.

À l'automne 2008, soit au début de la crise économique, le prix moyen des matières recyclables est passé au Québec de 115 \$ à 35 \$ la tonne. Cet effondrement des prix s'est poursuivi pendant plusieurs mois en 2009, mais la reprise s'est amorcée il y a quelques mois. Si les prix ne se sont pas relevés à leur niveau du début de 2008, le prix moyen des matières recyclables se situe présentement autour de 85 \$ la tonne, ce qui a permis à la plupart des centres, affirme Mme Bureau, de retrouver un

Aucune fermeture, aucun gaspillage

Dressant un bilan de cette année difficile, la p.-d.g. de Recyc-Québec précise qu'aucun centre de tri n'a fermé ses portes en raison de l'effondrement du marché. Et, affirme-t-elle, aucun centre ne s'est débarrassé de ses surplus de matières recyclables dans un site d'enfouissement, ne serait-ce qu'en raison du coût élevé de cette filière au Québec.

La cellule de crise mise sur pied par Québec et des aides financières ponctuelles ont permis, explique Mme Bureau, de trouver de nouveaux édifices pour stocker les surplus de matières recyclables ou de les acheminer vers des recycleurs qui avaient encore de la place dans leurs installations.

Un des éléments importants qui ont permis de faire face à cette crise, ajoute-t-elle, a certes été la possibilité pour les recycleurs de renégocier leurs ententes avec leurs principaux clients municipaux.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au début de la crise économique, le prix moyen des matières recyclables est passé au Québec de 115 \$ à 35 \$ la tonne. Il se situe présentement autour de 85 \$ la tonne.

Ainsi, la société Tiru, qui avait obtenu le contrat de recyclage de Montréal à coût nul pour la Ville, a renégocié son contrat de gré à gré, de sorte que cette entreprise a pu tenir le coup malgré l'effondrement des prix internationaux et locaux.

Mais cette expérience, qui a été traumatisante dans plusieurs régions, a forcé les villes, leurs fournisseurs de services et Québec à se pré-

murer dès maintenant contre d'inévitables nouvelles variations de prix.

L'automne dernier, Québec a ainsi annoncé qu'il investira 6 millions en trois ans pour raffermir les opérations des 37 centres de tri de la province.

Hier, en Estrie, le premier ministre Jean Charest annonçait l'octroi d'une première tranche de 1,7 million à six centres de tri, dont 440 000 \$ à la Ville de

Sherbrooke. Pour avoir droit à ces fonds, les centres doivent procéder à une évaluation de leur performance afin de trouver les créneaux les plus rentables. Pour plusieurs, cela consistera à améliorer la qualité du tri afin d'obtenir de meilleurs prix et des contrats plus solides avec les transformateurs de ces matières récupérées.

Le Devoir

Violence virtuelle amènerait violence réelle

STÉPHANE
BAILLARGEON

Comment le virtuel influence-t-il le réel? Les jeux vidéo au contenu violent rendent-ils les jeunes joueurs agressifs dans la vie courante? Ces questions obsèdent les parents (et les chercheurs) depuis des années et une équipe internationale rassemblée par la Iowa State University croit avoir trouvé la réponse.

L'enquête conclut que l'exposition à des jeux vidéo violents rend les enfants «plus agressifs et moins compatissants», et ce, indépendamment de leur âge, de leur sexe et de leur contexte culturel d'origine. Cette conclusion s'appuie sur la synthèse de quelque 130 études scientifiques qui ont analysé quelque 130 000 jeunes joueurs du monde entier.

«Nous pouvons maintenant affirmer avec une confiance presque totale qu'on observe les mêmes effets sans égard à la méthode de recherche, qu'elle soit expérimentale, corrélative ou longitudinale, peu importe aussi la société, qu'elle soit occidentale ou orientale», résume dans sa présentation Craig A. Anderson, professeur de psychologie de l'Université d'État de l'Iowa, un des responsables de la grande synthèse. «L'exposition à des jeux vidéo violents augmente la probabilité d'un comportement agressif à la fois à court et à long terme. Cette exposition augmente aussi les pensées agressives et diminue le comportement altruiste.»

L'étude synthétique paraît dans le numéro de mars du Psychological Bulletin, une publication de l'American Psychological Association. Les «cobayes» des recherches compilées étaient des enfants ou des adolescents.

L'équipe de psychologues pense qu'il est donc temps de prendre acte socialement et politiquement de ce large consensus au sujet de l'impact du jeu. En entrevue, le professeur a par exemple suggéré aux parents de mieux surveiller les jeux des enfants, un peu comme la famille a une responsabilité évidente dans l'épidémie d'obésité. «Nous croyons que le débat social devrait maintenant s'intéresser aux questions concernant la manière de contrôler ce facteur de risque», dit la conclusion de l'étude, qui suggère de mettre en place des campagnes d'éducation pour les enfants et les parents.

Le Devoir

Météo Média

Lever du soleil: 6h29
Coucher du soleil: 17h44

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var 3/-8	Sol 4/-5	Nua	4/0	Nua 6/0
Moncton	Nei -1/-4	Nei -2/-8	Los Angeles	Var 16/9	Sol 17/9
Saint-Jean	Sol 2/-3	Nei 0/-7	Mexico	Sol 22/4	Sol 23/4
Toronto	Var 3/-6	Sol 2/-7	New York	Nei 4/0	Nua 6/-1
Vancouver	Sol 10/4	Var 9/5	Paris	Nua 7/0	Nua 6/0
Winnipeg	Var -2/-5	Var 2/-5	Tokyo	Sol 12/6	Plu 15/7

Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 2	-6	4/8	3/5	5/4
Ciel variable.	Ciel variable.	Ensoleillé.	Ensoleillé.	Ensoleillé.

Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 1	-9	2/12	0/9	2/9
Passages nuageux.	Généralement dégagé.	Ensoleillé.	Ensoleillé.	Passages nuageux.

Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 3	-7	4/8	4/6	6/6
Ciel variable.	Ciel variable.	Ensoleillé.	Ensoleillé.	Ensoleillé.

©MétéoMédia 2010

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Malade, le maire Magri se retirerait

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Joe Magri, le maire d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, se retirerait de l'arène politique pour cause de maladie, a appris Le Devoir.

M. Magri, 40 ans, a dû être transporté, il y a deux semaines, par ambulance de la mairie d'arrondissement à l'hôpital à la suite d'une paralysie locale soudaine. «Il a crié. Sa main gauche était glaciale. Tout son côté gauche était paralysé», relate Norm Vocino, le directeur de cabinet de M. Magri. Avant le congé de la période des Fêtes, Joe Magri s'est écroulé alors qu'il prononçait une allocution devant des citoyens. L'incident l'a forcé à subir une batterie de tests médicaux, notamment auprès de neurologues.

«De dire que M. Magri quittera la vie politique, je pense que c'est un tout petit peu précipiter les choses», a affirmé Norm Vocino. Le maire d'arrondissement attendrait de connaître son diagnostic avant de prendre une décision définitive et de la rendre publique. «Il y a des décisions qui seront prises dans les prochaines semaines», a ajouté M. Vocino.

Joe Magri, qui est aussi membre du conseil d'agglomération, est en arrêt de travail jusqu'au 14 mars. La conseillère municipale du district de Pointe-aux-Trembles, Suzanne Décarie, agit pen-

dant son absence à titre de mairesse suppléante. L'élué de Vision Montréal souhaite d'ailleurs que le bureau du maire fasse appel à elle pendant le congé forcé de M. Magri. «Il n'y a rien qui m'est arrivé encore, à part d'avoir présidé la séance du conseil d'arrondissement [d'hier]. À part ça, il faut croire qu'il n'avait pas de rencontres», a dit Mme Décarie au Devoir.

M. Magri s'est retrouvé, à la reprise des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale, au milieu de tirs nourris entre le gouvernement de Jean Charest et l'opposition. Le député péquiste Nicolas Girard avait révélé que Joe Magri, ami d'enfance du ministre de la Famille, Tony Tomassi, avait obtenu 70 places de garderie subventionnées en 2008 même si son projet de garderie à Montréal-Nord avait obtenu une mauvaise note du ministère, et ce, en sus de 60 autres places pour une garderie à Blainville.

M. Magri a été élu maire d'arrondissement, en novembre dernier, sous la bannière d'Union Montréal avec une majorité de 1480 voix sur la candidate de Vision Montréal, Chantal Rouleau. Et s'il démissionne, les électeurs de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles seraient appelés aux urnes pour élire son successeur dans un délai de 120 jours.

Le Devoir

EN BREF

Acheteur cherche voiture écolo

L'Agence de l'efficacité énergétique du Québec a lancé hier sur son site Internet un moteur de recherche qui permet aux consommateurs de dénicher la voiture la plus économique et la moins polluante qui réponde à leurs besoins. On choisit son type de voiture, la gamme de prix et ses préférences générales et le moteur de recherche présente aussitôt les choix les plus «écoénergétiques», avec un petit dossier pour chaque voiture, y compris son bilan d'émission de gaz à

effet de serre. www.aee.gouv.qc.ca. - Le Devoir

Des vélos sur Jacques-Cartier

La piste cyclable située du côté ouest du pont Jacques-Cartier sera ouverte à compter de demain, a annoncé la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. Par contre, l'accès normal du côté de Longueuil étant jonché de résidus de neige, les cyclistes devront temporairement emprunter l'escalier à partir de la rue Saint-Charles pour accéder à la voie cyclable. - Le Devoir

C'EST COMME AVOIR UN
MÉTÉOROLOGUE QUI HABITE
DANS VOTRE POCHE.

mobile.meteomedia.com

Météo
Média

ACTUALITÉS

Droits et Démocratie

Trois directeurs sont congédiés

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — C'est maintenant une certitude: Droits et Démocratie se retrouvera avec une poursuite judiciaire sur le dos. Les trois directeurs qui avaient été suspendus le temps d'une enquête ont appris hier qu'ils étaient congédiés. Leur avocat, Julius Grey, contestera ces renvois devant les tribunaux.

La crise se poursuit donc de plus belle à l'organisme fédéral. Le mois dernier, trois directeurs de Droits et Démocratie avaient été suspendus avec salaire par le président par intérim, Jacques Gauthier. Officiellement, les raisons d'écarter Ramzik Panossian (politiques et programmes), Charles Vallérand (communications) et Marie-France Cloutier (administration) n'ont jamais été divulguées. Officieusement, on sait que le conseil d'administration, lui-même contesté par les employés, reprochait à ces trois dirigeants d'être à l'origine de la révolte interne et des fuites dans les médias.

Les congédiements d'hier tendent à confirmer cette thèse. Les trois directeurs ont reçu une lettre. Sans en révéler le contenu, Julius Grey indique que cette lettre «allègue toutes sortes de formes d'insubordination» de la part des trois employés.

M^r Grey garantit qu'il y aura poursuite. Les trois employés demanderont une compensation pour congédiement abusif, dommages moraux et exemplaires. «Je ferai valoir que la façon et les circonstances justifient l'octroi d'autres dommages que pour un seul congédiement», explique l'avocat.

Tout cela arrive alors que Jacques Gauthier devrait en théorie en être à ses derniers jours en tant que président par intérim de l'organisme. Lui, qui est aussi vice-président du conseil d'administration, remplace Remy Beauregard depuis son décès. Le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, lui a trouvé un successeur en Gérard Latulippe, mais les partis d'opposition rejettent en bloc cette nomination, qu'ils jugent partisane. M. Cannon leur avait donné jusqu'à lundi pour se prononcer. Il est resté silencieux depuis.

Le porte-parole libéral en matière d'affaires étrangères, Bob Rae, déplore les congédiements. Lui qui connaissait bien Remy Beauregard est convaincu que l'homme a subi des pressions et critiques injustifiées. «S'il n'y avait pas de justifications contre M. Beauregard, peut-être est-ce ce qui arrive en ce moment aux trois autres.»

Le Devoir

Whissell restera

Québec — Après avoir longuement réfléchi à son avenir politique, l'ex-ministre du Travail, David Whissell, a décidé de poursuivre son mandat de député d'Argenteuil.

Malgré les déboires qu'il a vécus durant l'année 2009, M. Whissell s'est dit toujours animé du feu sacré de la politique. «Les dernières semaines ont été pour moi l'occasion de réfléchir, une réflexion que j'ai faite en famille, avec mes proches, et je peux affirmer aujourd'hui que j'ai l'intention de demeurer député d'Argenteuil et que j'ai l'intention de terminer mon mandat à l'Assemblée nationale», a-t-il dit en entrevue hier à la Presse canadienne.

L'automne dernier, M. Whissell avait préféré abandonner sa fonction de ministre du Travail plutôt que de se départir de ses intérêts dans l'entreprise ABC Rive-Nord, une société d'asphaltage faisant des affaires d'or grâce à des contrats gouvernementaux.

La Presse canadienne

L'aide humanitaire et militaire fait son chemin au Chili

14 000 soldats ont été déployés pour assurer la sécurité du pays ébranlé



CLAUDIO SANTANA AGENCE FRANCE-PRESSE
Les soldats déployés au centre du Chili sont là principalement pour ramener et maintenir l'ordre, alors que les pillages et les vols se sont multipliés depuis samedi, souvent pour une question de survie ou pour manifester contre les autorités.

MÉLISSA GUILLEMETTE

Les soupes populaires, les véhicules remplis de vivres et les camions-citernes transportant 5000 litres d'eau potable se sont ajoutés hier au paysage brisé du centre du Chili. L'aide humanitaire parvient à la population, quatre jours après qu'un séisme et un tsunami ont tué 795 personnes et ébranlé le pays.

Les deux millions de personnes touchées par les deux catastrophes naturelles commencent à recevoir des couvertures, des médicaments, de l'eau potable et de la nourriture, tandis que 14 000 soldats ont été déployés pour assurer leur sécurité.

L'aide humanitaire a mis du temps à faire son chemin, puisque plusieurs routes et ponts ont été détruits. Elle est toutefois d'un grand secours dans la région centre du pays puisque le prix des denrées de base, comme le pain et le lait, est monté en flèche ces derniers jours.

«Le réseau de distribution est opérationnel et le gros de l'aide a commencé», a indiqué la directrice du bureau national des urgences, Carmen Fernandez, précisant que 5000 logements de secours ont été distribués hier.

Le gouvernement chilien a dépêché une cinquantaine d'avions, des hélicoptères et des bateaux, hier, pour accélérer cette aide. Des Chiliens se sont d'ailleurs rapidement entassés autour des soldats débarqués des hélicoptères, hier, à Constitución, dans l'espoir d'obtenir des vivres.

«Nous allons apporter de l'aide partout où les gens en ont besoin», a assuré la présidente du Chili, Michelle Bachelet.

Pillages et vols

Les soldats déployés au centre du Chili sont là principalement pour ramener et maintenir l'ordre, alors que les pillages et les vols se sont multipliés depuis samedi, souvent pour une question de survie ou pour manifester contre les autorités.

Le témoignage du maire de Hualpén, une commune en périphérie de la ville de Concepción, illustre de façon juste les craintes de milliers de Chiliens devant ces perturbations. «Les délinquants ont pris la ville, a déclaré le maire Marcelo Rivera. On n'a pas peur des tremblements de

terre, on a peur des criminels.» Des milliers de Chiliens se sont d'ailleurs organisés en groupes d'autodéfense ces derniers jours pour protéger ce qui reste de leurs biens. Ils vont jusqu'à barricader leurs rues.

Les couvre-feux sont maintenus dans les villes de Talca, Cauquenes et Constitución et celui de la ville de Concepción a quant à lui été allongé hier, et est en vigueur dès 18h.

La valeur des dégâts qu'on causés le tremblement de terre et le tsunami est estimée à 15 milliards de dollars, selon Air Worldwide, une société d'évaluation des risques. Quelque 1,5 million de maisons se sont effondrées ou ont été endommagées.

«Les délinquants ont pris la ville. On n'a pas peur des tremblements de terre, on a peur des criminels.»

Soutien international

La présidente Bachelet, qui terminera son mandat dans moins de dix jours, a fait hier un appel d'aide à l'international pour obtenir des générateurs de courant. Une demande à laquelle la secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, de

passage dans la capitale, Santiago, n'a pas pu répondre dans l'immédiat. Elle a plutôt donné une vingtaine de téléphones satellitaires à la présidente. «C'est tout ce que nous pouvions emporter dans l'avion tout de suite», s'est désolée Mme Clinton. Les États-Unis se sont toutefois engagés à envoyer des ponts provisoires, des systèmes de purification d'eau, un hôpital de campagne, des génératrices et des appareils de dialyse.

Le Canada a quant à lui annoncé hier qu'il verserait jusqu'à deux millions de dollars pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre. La contribution canadienne vise à répondre aux besoins d'urgence des sinistrés.

«Nous travaillons étroitement avec le gouvernement du Chili et nos partenaires internationaux afin de répondre aux besoins des Chiliens touchés par cette catastrophe», a déclaré dans un communiqué le ministre de la Coopération internationale, Beverley J. Oda.

Quelque 256 ressortissants canadiens manquent toujours à l'appel, a quant à lui informé le ministère canadien des Affaires étrangères.

Le Devoir
Avec l'Agence
France-Presse et Reuters

52 Français morts dans la tempête Xynthia

La France débat du développement de son littoral

Les côtes du pays sont protégées par une loi, mais plusieurs amendements l'ont affaibli

Paris — L'urbanisation des zones côtières a été mise en cause après les dommages infligés le week-end dernier par la tempête Xynthia, qui a fait 52 morts dans l'ouest de la France, selon le dernier bilan provisoire publié hier après-midi.

Le président Nicolas Sarkozy a appelé à «faire de toute urgence la lumière sur ce drame inacceptable et incompréhensible» et promis d'engager la réflexion «sur le plan de l'urbanisme». Selon le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, certaines digues «ont été insuffisantes, compte tenu de l'ampleur de ce cataclysme. Et puis, a-t-il dit, il y a la question des constructions en zones inondables».

La plupart des victimes ont péri noyées dans leur sommeil, plusieurs villages étant envahis par les eaux, sous l'effet de vents d'une extrême violence et d'une marée exceptionnellement haute.

Le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, a proposé l'installation d'une «mission d'information parlementaire pluraliste» sur les raisons des dégâts provoqués par la tempête. Et le conseil géné-

ral de Vendée, le principal département touché, a demandé hier à l'Etat un «plan global de défense contre la mer».

La France est pourtant dotée d'une «loi littoral» depuis 1986, qui interdit toute construction à moins de 100 mètres du rivage et toute création de routes à moins de deux kilomètres. Mais cette loi a été affaiblie par une série d'amendements dérogatoires; le rythme de construction demeure donc soutenu sur le littoral (3,7 millions de mètres carrés construits chaque année) où vivent six millions de personnes.

La secrétaire nationale des verts, Cécile Duflot, a souligné que Nicolas Sarkozy avait lui-même «mis en cause la loi littoral» pendant la campagne présidentielle de 2007; il avait alors évoqué la possibilité de «l'assouplir pour ne pas entraver le développement normal des communes».

Et si plus de 7500 communes sont dotées de plans de prévention des risques, qui se rapportent le plus souvent à la menace d'inondations, cela n'a pas non plus empêché la construction de 100 000 loge-

ments entre 1999 et 2006 en zone inondable.

Dans l'immédiat, électriciens et équipes des opérateurs de télécommunications tentaient de rétablir l'électricité, le téléphone ou Internet, coupés dans les zones sinistrées envahies dimanche par les eaux, sous l'effet d'une très forte marée et de vents d'une extrême violence.

Environ 50 000 foyers restaient privés d'électricité hier, selon la compagnie d'électricité EDF, qui prévoyait un retour à la normale au plus tard aujourd'hui, et environ 56 000 ne disposaient toujours pas de téléphone fixe ou d'Internet.

L'Etat a décrété l'état de catastrophe naturelle pour l'ensemble des communes des quatre départements de l'Ouest (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne) les plus touchés, ce qui va permettre une accélération des procédures d'indemnisation par les assureurs. Plus de 45 000 hectares de terres agricoles ont été inondés d'eau salée désormais stagnante.

Agence France-Presse



FRANCK PERRY AGENCE FRANCE-PRESSE
La plupart des victimes de la tempête Xynthia ont péri noyées dans leur sommeil, plusieurs villages étant envahis par les eaux.

ÉTATS-UNIS

À chaque Américain son arme ?

La Cour suprême pencherait pour la libéralisation des armes à feu

Washington — Les partisans de la libéralisation des armes à feu aux États-Unis sont sortis confortés hier de la Cour suprême, qui étudiait la possibilité d'empêcher leur interdiction dans l'ensemble du pays, au nom du deuxième amendement de la Constitution américaine.

Les neuf sages ne devraient pas rendre leur décision avant fin juin dans ce dossier, le plus épineux et le plus attendu de l'année dans un pays où plus de 200 millions d'armes en circulation sont régies au niveau local.

La question posée, à la plus haute juridiction des États-Unis est de savoir si le deuxième amendement de la Constitution rédigée au XVIII^e siècle pour le seul État fédéral peut s'imposer à chaque État, au même titre que la liberté d'expression ou celle d'exercer la religion de son choix.

Le second amendement de la Constitution affirme: «Une milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, le droit qu'a le peuple de détenir et de porter des armes ne sera pas transgressé.»

Jugement historique

Il s'agissait alors, affirment les partisans de la régulation des armes, d'empêcher l'État fédéral de chercher à prendre le contrôle des États. Mais en juin 2008, la Cour suprême avait interprété l'amendement comme le droit pour chaque citoyen de posséder une arme chez lui pour son autodéfense. Qualifiée d'historique à l'époque, la décision ne s'appliquait cependant qu'à l'État fédéral, puisqu'elle concernait la seule ville de Washington.

Deux ans plus tard, un habitant de Chicago, où les armes sont complètement interdites, soucieux de se défendre contre «les dealers et les bandes», a saisi



JESSICA RINALDI REUTERS

Sous le regard attentif de son père, ce garçon de sept ans examine une carabine dans un magasin de Fort Worth, au Texas.

la Cour pour qu'elle étende cette interprétation à l'ensemble des États.

Pour ce faire, dit-il, les juges disposent du 14^e amendement, qui autorise la Cour à imposer certaines dispositions de la Constitution aux États. Mais si elle l'a fait jusqu'ici pour la plupart de ses dispositions, elle n'a jamais franchi le pas sur les armes à feu.

Les cinq juges les plus conservateurs de la Cour ont laissé peu de doute hier lors de l'audience sur leur intention de donner raison à cet habitant de Chicago. Mais ils ont également semblé enclins à ne pas interdire pour autant toute réglementation.

«Si nous imposons le deuxième amendement [aux États],

cela restera toujours soumis au processus politique», a répondu le président de la Cour, John Roberts, nommé par George W. Bush, à James Feldman, avocat de la ville de Chicago, qui signalait que «les armes à feu blessent et tuent».

Port ou possession ?

Considéré comme celui qui fait pencher la balance de la Cour, tantôt à droite, tantôt à gauche, le juge Anthony Kennedy a confirmé que le deuxième amendement n'empêchait pas une «réglementation raisonnable» du port d'armes. Les juges n'ont cependant jamais précisément dit s'ils se prononceraient sur la seule possession d'une arme à feu ou sur son port.

Le côté progressiste de la Cour a tenté en vain de rappeler que le droit de posséder une arme devait être traité différemment que les autres droits. «Le premier amendement [qui garantit la liberté d'expression] est un domaine très large, mais ce n'est pas la liberté d'expression contre la vie», a estimé M. Breyer, en rappelant que Chicago estimait à 700 le nombre de vies sauvées par un grâce à l'interdiction des armes.

Si le lobby des armes, au premier rang desquels la puissante NRA, l'emporte dans cette affaire, ce qui semble le plus probable, «le droit de posséder une arme chez soi pour son autodéfense ne devrait pas être en contradiction avec une réglementation raisonnable», a expliqué Dennis Hennigan, vice-président de la Brady Campaign, anti-armes.

Agence France-Presse

Mandat d'arrêt international

La veuve de l'ex-président du Rwanda est arrêtée en France

MARIA MALAGARDIS

À Courcouronnes, dans l'Essonne, ses voisins savent juste que c'est la veuve d'un président africain. Installé dans une grande maison ombragée, c'est une vieille dame de 68 ans, «gentille et surtout discrète», que les gendarmes sont venus arrêter hier matin. Motif de l'interpellation? Un mandat d'arrêt international délivré par son pays d'origine, le Rwanda, et qui l'accuse d'avoir participé au génocide qui s'est déroulé dans ce petit pays de l'Afrique des Grands Lacs en 1994.

Agathe Habyarimana, née Kanziga, est la veuve du président Juvénal Habyarimana

meurtres contre les opposants hutus et les Tutsis. Elle est également soupçonnée de faire partie de l'Akazu, un cercle extrémiste qui entourait le président défunt et dont elle a toujours nié l'existence. Mais, jusqu'à présent, la veuve du président rwandais n'avait jamais été convoquée par la justice malgré l'ouverture d'une instruction judiciaire contre elle, à la suite d'une plainte déposée en février 2007 par un collectif de victimes du génocide. Ce n'est pourtant pas la plainte française, mais la demande d'extradition rwandaise, adressée seulement en novembre 2009 à Paris, qui a motivé hier son arrestation.

Dans le dossier du parquet de Kigali, l'ex-première dame rwandaise est accusée d'avoir planifié des tueries avant même le génocide, encouragé la création des escadrons de la mort et, entre le 6 et le 9 avril, ordonné des assassinats.

Un rouage important

Pour Alain Gauthier, responsable du collectif à l'origine de la plainte française, son rôle ne fait aucun doute: «Elle est citée par de nombreux ouvrages de référence comme un rouage essentiel de l'Akazu», rappelle-t-il, tout en soulignant que c'est l'administration française qui a porté le coup le plus sévère contre elle: en 2004, elle dépose une demande pour obtenir le droit d'asile. Trois ans plus tard, la Commission des recours rend une décision accablante: demande rejetée. La candidate est en effet «soupçonnée d'incitation au génocide». «Peut-on croire que le Conseil d'État prend ce genre de décision à la légère?», insiste Alain Gauthier. La réponse viendra peut-être dans deux mois: ses avocats seront alors convoqués par le procureur pour examiner les informations supplémentaires demandées au Rwanda.

Entre-temps, la vieille dame discrète a retrouvé sa maison en banlieue parisienne. Une longue procédure est désormais enclenchée, qui n'aboutira pas forcément sur une extradition.

Libération

EN BREF

Un représentant officieux du pape en Chine

Rome — Le Vatican a récemment nommé son nouveau représentant officieux en Chine, en toute discrétion, les relations diplomatiques entre Pékin et le Saint-Siège étant rompues depuis 1951, a rapporté

hier l'agence i.media, spécialisée sur le Vatican. Ce prélat est officiellement conseiller de nonciature aux Philippines, mais réside en fait à Hong Kong, où il sert de lien entre le Saint-Siège et les diocèses de la République populaire de Chine. Pour les autorités chinoises, il y est officiellement présenté comme le chef de la «mission d'études» du Saint-Siège, rappelle l'agence. — AFP

LE JOURNAL INDÉPENDANT

VUE DE L'ESPRIT OU PHARE DE LA DÉMOCRATIE?

Colloque international à l'occasion du centenaire du journal LE DEVOIR
Proposé par le Centre d'études sur les médias et Média@McGill

VENDREDI | 12 MARS 2010 | 9H À 17H30 | La Grande Bibliothèque | 475, boul. de Maisonneuve Est | Montréal

PROGRAMME

- 9 h** **Présentation**
Florian Sauvageau, directeur du Centre d'études sur les médias, **Marc Raboy**, directeur de Média@McGill, et **Bernard Descôteaux**, directeur du Devoir.
- 9 h 30** **POUR UNE PRESSE LIBRE**
Conférence d'**Edwy Plenel**, président et directeur de publication de Mediapart.fr, un journal payant sur Internet lancé en mars 2008. Il a œuvré pendant 25 ans au quotidien *Le Monde*, dont il a été directeur de la rédaction de 1996 jusqu'à sa démission en 2004, en raison d'un désaccord avec les dirigeants de l'entreprise.
- 10 h 30** **LE JOURNAL INDÉPENDANT DU 21^e SIÈCLE : SES RÔLES, SES CONTENUS, SES PUBLICS**
John Honderich, président du conseil d'administration de Torstar, la société éditrice du *Toronto Star*, dont il a été éditeur pendant de nombreuses années.
Persephone Miel, conseillère principale à l'ONG Internews Network. En 2007-2008, elle a dirigé, à l'Université Harvard, un projet de recherche sur le journalisme et la démocratie dans le nouvel environnement numérique.
Anne Nivat, journaliste indépendante, elle a couvert pour divers médias plusieurs des grands conflits des dernières années : Afghanistan, Irak et Tchétchénie.
- 12 h 30** **Déjeuner (servi sur place)**
- 13 h 30** **LE JOURNAL INDÉPENDANT DU 21^e SIÈCLE : SON ORGANISATION, SON FINANCEMENT, SA GESTION, SES STRUCTURES RÉDACTIONNELLES**
Karen Dunlap, présidente et directrice générale du Poynter Institute qui est à la fois une école réputée de journalisme et le propriétaire du quotidien indépendant *St. Petersburg Times*.
Robert G. Picard, directeur du *Journal of Media Business Studies* et du Media Management and Transformation Centre à l'École internationale de commerce de Jönköping en Suède.
Bernard Poulet, rédacteur en chef au magazine économique français *L'Expansion*. En 2009, il a publié *La fin des journaux et l'avenir de l'information* dans lequel il dresse le constat d'une industrie «sinistrée».
- 15 h 30** **Pause**
- 15 h 45** **L'AVENIR DES JOURNAUX INDÉPENDANTS D'ICI**
Présidé par la sénatrice **Joan Fraser**, ancienne rédactrice en chef du journal *The Gazette*.
Josée Boileau, rédactrice en chef au quotidien *Le Devoir*.
Colette Brin, professeure de journalisme au Département d'information et de communication de l'Université Laval.
Jean Paré, qui a mené une longue carrière de journaliste, notamment comme éditeur et rédacteur en chef du magazine *L'actualité*.
Patrick Pierra, pionnier d'Internet au Québec et coprésident de BV! MEDIA, société éditrice du portail BRANCHEZ-VOUS.com.

Un service d'interprétation simultanée sera disponible | Entrée libre | Inscription requise : www.ledevoir.com/colloque

LE DEVOIR

100 ans
de liberté
d'informationM
MÉDIA@MCGILLM
CENTRE D'ÉTUDES SUR LES MÉDIAS

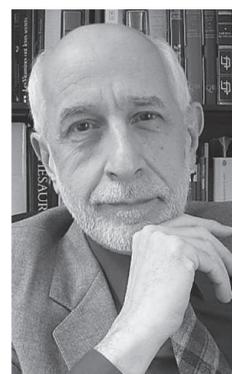
Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard

A V O C A T

Vieux-Montréal

514.861.0469



François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

LE MONDE

RÉFORME DE LA SANTÉ

Obama courtise les républicains

EMMANUEL PARISSÉ

Washington — Le président américain, Barack Obama, a proposé hier d'inclure dans sa réforme de la couverture maladie quatre idées mises de l'avant par des élus républicains, dans l'espoir d'obtenir leur soutien pour l'adoption de cette réforme historique.

Dans une lettre adressée aux dirigeants démocrates et républicains du Congrès, le président a souligné que le sommet de jeudi dernier réunissant des élus des deux partis avait été pour lui «l'occasion de préciser les idées sur lesquelles nous sommes d'accord et celles sur lesquelles nous sommes en désaccord». «Les approches républicaines et démocrates sur la santé ont plus en commun que ce que les gens pensent», a-t-il écrit.

Le président souhaite par exemple inclure une proposition du sénateur Tom Coburn, lui-même médecin, qui vise à combattre la fraude à l'assurance santé en impliquant les professionnels dans des enquêtes sur les prestataires du secteur qui reçoivent des fonds publics.

M. Obama propose également de prendre en considération une idée soulevée par le sénateur Chuck Grassley, le plus haut membre républicain de la commission des finances: augmenter les remboursements aux médecins qui travaillent dans le cadre du Medicaid (assurance santé pour les défavorisés). Les deux autres idées républicaines touchent à la question des erreurs médicales et du développement de comptes épargne santé.

Jamais

Le chef de la minorité républicaine du Sénat, Mitch McConnell, a répondu à la proposition du président en répétant l'exigence de son parti de jeter aux orties le projet démocrate. «Je n'ai pas vu la lettre, mais pour ce que j'en comprends, il y a un certain manque d'équilibre», a-t-il dit. «Ce qu'il faut, c'est remiser le projet de loi de 2700 pages, recommencer à zéro, et procéder étape par étape.»

Les démocrates se montraient pourtant confiants sur l'issue des négociations pour la réforme. Le chef de la majorité démocrate, Steny Hoyer, a estimé que certains des élus qui avaient voté «non» à la version adoptée en novembre en première lecture pourraient voter «oui» prochainement à une version inspirée de celle du Sénat. «Les projets de loi changent et les élus les considèrent alors d'un œil différent», a-t-il dit.

À la fin du sommet de jeudi dernier, M. Obama avait prévenu les républicains qu'il avancerait dans sa réforme de l'assurance maladie avec ou sans leur appui. Et les démocrates semblent désormais prêts à recourir à une tactique législative controversée, dite de «réconciliation», qui permettrait l'adoption d'une réforme en passant outre la minorité de blocage dont disposent les républicains au Sénat.

Agence France-Presse

UKRAINE

La coalition au pouvoir éclate

Le président Victor Ianoukovitch s'installe tandis que Ioulia Timochenko est cernée par une motion de censure

Kiev — Le président du Parlement ukrainien a prononcé hier l'acte de décès de la coalition sortante de Ioulia Timochenko, cinq jours après la prise de fonction de son adversaire à l'élection présidentielle, Victor Ianoukovitch.

Ce dernier a été déclaré vainqueur de la présidentielle du 7 février avec 48,95 % des voix contre 45,47 % à Timochenko, qui a contesté la régularité du scrutin, entaché selon elle de fraudes massives, et refusé jusqu'à présent de quitter son poste.

«L'annonce que la coalition cesse ses activités au parlement», a déclaré aux députés Volodimir Litvine, le président de l'assemblée, à la veille d'un vote sur une motion de censure déposée contre Timochenko.

Cette annonce fait suite à une réunion des chefs des groupes parlementaires lors de laquelle les leaders de la coalition n'ont pas été en mesure de prouver qu'ils détenaient toujours une majorité de travail, ce qui est de mauvais augure pour Timochenko. L'ancienne égarée de la révolution orange de 2004 a laissé entendre qu'elle démissionnerait si la motion de censure était adoptée et abandonnerait immédiatement «toutes les responsabilités» entre les mains de Ianoukovitch.

Ioulia Timochenko a imputé ses déboires à ses anciens alliés parlementaires, qui l'ont lâchée, en déclarant aux journalistes: «Ils ont détruit aujourd'hui le dernier bastion, la dernière barricade défendant notre Ukraine.»

Difficultés économiques

La prochaine coalition au pouvoir à Kiev devrait entretenir avec la Russie voisine des relations plus apaisées que les tenants de la révolution orange, minés par leurs dissensions internes.

Avec un recul de 15 % en 2009 de son PIB et une crise économique qui l'atteint de plein fouet, l'Ukraine qui espère un plan de sauvetage de 16,4 milliards de dollars du FMI a désespérément besoin de stabilité politique.

Mais, avec la chute probable de Timochenko, au



KONSTANTIN CHERNICHKIN REUTERS

Ioulia Timochenko après une conférence de presse hier, à Kiev.

jour d'hui, c'est une longue période d'incertitude politique qui risque de s'ouvrir pour le pays. Les groupes parlementaires disposeront d'un mois pour trouver une nouvelle coalition et de 60 jours pour mettre sur pied un gouvernement.

En cas d'échec, Viktor Ianoukovitch pourra provoquer des élections législatives anticipées, un scénario que les investisseurs redoutent parce qu'il prolongerait de plusieurs mois les incertitudes économiques et politiques.

Incertaines

Même si la motion de censure est adoptée, Ioulia Timochenko pourrait expédier les affaires courantes durant cette transition, mais les propos qu'elle a tenus hier tendent à indiquer qu'elle y renoncerait, ajoutant aux incertitudes.

Viktor Ianoukovitch, originaire de l'est russophone du

pays, a avancé les noms de trois personnalités pour diriger le gouvernement: l'ancien président réformiste de la banque centrale Sergueï Ti-gipko, l'ancien ministre des Affaires étrangères Arsénie Iatseniouk et l'ex-ministre des Finances d'origine russe Mikola Azarov.

Pour parvenir à une coalition majoritaire, le Parti des régions du nouveau chef de l'État devra s'allier à des dizaines de députés de Notre Ukraine, qui regroupe une constellation de partis qui soutenaient l'ancien président, Viktor Iouchtchenko, l'autre figure de proue de la révolution orange.

«Écarter Timochenko demain n'est pas un problème, mais former une nouvelle coalition est moins évident», souligne l'analyste Mikhaïl Pogrebinski.

Reuters

COLOMBIE

Uribe est privé d'un troisième mandat

La loi permettant au président de se représenter a été invalidée

MICHEL TAILLE

Bogotá — Le président colombien, Alvaro Uribe, aurait eu un rictus nerveux, vendredi soir, en découvrant la nouvelle sur l'écran de son téléphone: la Cour constitutionnelle venait de lui interdire de briguer un troisième mandat. L'homme de la «main de fer» contre les guérillas, le populaire héros du conservatisme dans une région dominée par la gauche, devra céder la place aux élections de mai, après avoir écrasé le paysage politique pendant huit ans. «Tous les citoyens doivent observer la loi, en premier lieu les gouvernants», s'inclinait-il en soirée.

À l'issue de huit jours de débats, les magistrats ont invalidé la loi qui proposait aux électeurs de lever par référendum l'interdiction d'exercer plus de deux mandats présidentiels. Ils ont statué sur le fond, estimant qu'un troisième mandat aurait affecté la séparation des pouvoirs et l'équilibre des institutions — chaque chef d'État intervenant dans la composition des organes de contrôle de son successeur. Sur la forme, ils ont aussi estimé qu'«une chaîne de vices d'inconstitutionnalité» avait entaché le processus. La collecte de signatures de citoyens qui a donné naissance à la loi a été financée par des fonds six fois supérieurs aux limites légales. En outre, à peine 10 % des apports ont été justifiés et au moins une entreprise liée au blanchiment d'argent de la cocaïne y a participé.

Le président, qui s'est gardé d'intervenir personnellement dans la réforme avortée, se voit rattrapé par les ombres de ses deux mandats. Deux jours avant la décision de la Cour, son cousin et allié politique, Mario Uribe, a été incarcéré, après des mois de rebondissements judiciaires. Comme des dizaines d'autres parlementaires de la majorité pro-Uribe, il est accusé d'avoir collaboré avec la mafia de la drogue et les groupes paramilitaires. Les juges découvrent aussi que ces milices ont phagocyté les services secrets. Les sbires d'Uribe auraient dressé des listes de syndicalistes à assassiner et effectué des écoutes illégales contre l'opposition et des magistrats. Le directeur administratif d'Alvaro Uribe est directement mouillé.

Ces affaires n'ont pas affecté sa cote de popularité, rarement tombée sous les 65 %. Les succès d'Uribe contre la guérilla des FARC — qui ont rendu la sécurité à des régions entières —, la chute d'un tiers des homicides et son style paternaliste expliquent le soutien de la population. S'il avait pu se présenter en mai, tout juste aurait-il dû se plier à un second tour, selon les sondages.

Avec son retrait forcé, une campagne présidentielle très ouverte démarre: au moins cinq candidats ont une chance de passer le premier tour. Parmi les dauphins du président, l'ex-ministre de la Défense Juan Manuel Santos, à l'origine des plus gros coups contre les FARC, dont la libération d'Ingrid Betancourt, se détache.

«Tous les citoyens doivent observer la loi, en premier lieu les gouvernants»

Libération

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

I · N · D · E · X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322
Télécopieur: 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
A PARIS
Atelier meublé - juillet et août.
Equippé, 2 c.c., ensoleillé, calme, entrée privée, jardin, sympathique quartier de Belleville, à 10 min. de Châtelet en métro. 1400\$/2 sem. ou 750\$/sem. (33) 1.40.30.09.14 riouxchristian@yahoo.com

176
CHALET À LOUER
ILES-DE-LA-MADELEINE
Bord de la mer, chalets à louer. À la sem., meublés, 5 min. plage. Juillet/août : 450\$/sem/1 c.c. 500\$/sem/2 c.c. Spécial pour mai/juin/sept. : 350\$/sem/1 c.c. 400\$/sem/2 c.c. 418 986-2207 418 986-5105

405
SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES
INTERVENANT(E) EN MILIEU COMMUNAUTAIRE
En prévention, intervention dans le contexte d'un organisme VIH/Sida. 35hrs., (parfois le soir), salaire à déterminer. Envoyez C.V à Richard Cadieux direction@sdavielaval.org

410
BUREAUX
Secrétaire bilingue à temps plein Word / Excel, min. 2 ans d'exp. 13.50\$/hr. Candidat sérieux envoyez votre cv à antonia@tapiscapital.com

544
CROISSANCE PERSONNELLE
544
CROISSANCE PERSONNELLE
544
CROISSANCE PERSONNELLE

WWW.MYSPACE.COM/MADAME.IRENEE

**Que faites-vous le 6 mars?
Venez, seul ou accompagné.
On vous attend!**

103
CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS
OUTREMONT LE TOURNESOL
1300 pc. gar., rangement, pl. bois, 585 000\$ 514-712-4974

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
ANJOU, condo 412 très luxueux, près Galeries d'Anjou et services 1200\$/mois. Libre. 514-839-1397

103
CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS
DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

WESTMOUNT, AVE MELVILLE
Grands 4 1/2 et 5 1/2, chauffage/eau chaude inclus, contactez kim 514-710-7157

103
CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS
ST-LEONARD, 2^e étage, gr. 6 1/2 3 ch. fermées, foyer à bois, lave-vaisselle, les entrées. Libre 1^{er} avril, 1080\$ 514-594-6388

V.M.R. beau 3 1/2
spacieux, rénové, équipé, chauffé, près services, train, autobus et métro.
835\$ 514 713-5281

164
CONDOMINIUMS À LOUER
GATINEAU - Port de Plaisance
2 ch., 2 s/bains, jacuzzi, 1 400 p.c. 8e, vue du Parlement et rivière Outaouais. Stat. intérieur. 1600\$/ms. Libre. 204-955-5620

Plateau Aylmer, luxueux condos
2 et 3 ch. Céramique, bois franc, foyer, walk-in!
1025\$ 2 c.c. et 1045\$ 3 c.c.
613 276-8857 / 613 986-2016

185
CHAMBRES
AHUNTSIC, ch. meublée avec s. de b. privée. Lundi au ven. Vue magnifique, internet, toutes commodités 500\$/m 514 384-2109

307
LIVRES ET DISQUES
"Librairie Bonheur d'Occasion" achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 4487 de la Roche/Mt-Royal

309
COLLECTIONS
TIMBRES ACHÈTE
Collection ou Accumulation. 514 775-8036

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

530
COURS
VOUS VOULEZ ÊTRE PUBLIÉS ?
denis@geniepublication.com
www.geniepublication.com

542
MASSOTHÉRAPIE
SERVICE PERSONNEL MAINS MAGIQUES.
Meilleur massage. 450 321-0084

CDN. AVENUE RIDGEWOOD
Grands 1 1/2 et 3 1/2, chauffage/eau chaude inclus, contactez kim 514-710-7157

OUTREMONT - RUE DAVAAR
Très grand 5 1/2 ensoleillé 5 électros, cuisine à aire ouverte, 2 ch., 1350\$. Libre le 1^{er} mars.
NICOLA CORBO-T 514-268-8261
La Capitale du Mt-Royal

PRÈS TUNNEL LAFONTAINE
414 Rue Hochelaga. Bus à la porte. A/c. Rénovation supérieure : céram., plancher terrazo. 4 électros 900\$. Poss. meublé : 1000\$. Chauffage et éclairé. 514 945-1030

RUE DE ROUEN, 3 1/2 fermé. Non-chauffé, non-meublé. Entrée lav-séch. 425\$ 514 525-7011

164
CONDOMINIUMS À LOUER
AHUNTSIC, GRAND CONDO DE COIN, 414, rue tranquille, repeint, rénové, pl. bois, céramique, marbre, a/c. Asc., stat. int., rangement, balc., 5 électros, près de tout, (métro, train, aut. 15, cégep B de B, parc Marcellin-Wilson, Marché Central, centres médicale et dentaire). Mai, n. tum. 985\$ / mois 514 934-5355

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
À PARIS - Montmartre
Près des vignes, charmant apt. 3 pièces, tout équipé, 1 à 4 pers. Sem/mois. 450 677-3727

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Tte exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 Sit unique, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1933

405
SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES
INFIRMIER(ÈRE) avec expérience en recherche médicale pour bureau privé à Montréal drsestier@hotmail.com

Le mémoriel
Le Mémoriel
1855, rue Du Havre
Montréal Qc H2K 2X4
Tél.: 514 525-1149
Télé.: 514 525-7999
necrologie@lememoriel.com

Pour une publication section décès
Bureau ouvert du lundi au vendredi de 10h30 à 18h30
Par téléphone, télécopieur ou par courriel le samedi et dimanche de 12h00 à 17h30

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

▲ comme coopérant
▲ comme bénévole
▲ comme donateur

FONDATION JEUNES ET SOCIÉTÉ

(514) 387-2541, poste 240
Nous vous aiderons à les aider

Site : www.monde.ca

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

ÉDITORIAL

Après l'Afghanistan

Le pari onusien

On sait depuis maintenant deux ans que le Canada se retirera d'Afghanistan en 2011. Ce qui attend par la suite l'armée canadienne n'a toutefois jamais fait l'objet d'un débat. C'est à ce vide que répond une étude du Canadian Defence and Foreign Affairs Institute qui conclut de miser sur l'ONU, un constat des plus justifiés.

Le 13 mars 2008, une motion conservatrice appuyée des libéraux annonçait que le Canada se retirera d'Afghanistan en 2011. Quelles missions attendront désormais les Forces canadiennes? La réponse se fait toujours attendre et la réflexion se fait d'autant plus en catimini que le Canada a perdu l'habitude de s'interroger à ce sujet: depuis presque 10 ans, 95 % de nos militaires sont engagés en Afghanistan. Il y avait bien peu de marge de manœuvre pour d'autres interventions.

C'est pourquoi l'étude *Qu'est-il advenu du maintien de la paix? L'avenir d'une tradition*, dont *Le Devoir* faisait état hier, est si importante. Le portrait global des opérations de paix qui y est dressé pourrait même inspirer le gouvernement, dont des représentants rencontraient hier Jocelyn Coulon, l'un des auteurs de l'étude.

Le document a pour force de remettre en perspective les écueils vécus par l'ONU en Somalie, en Bosnie, en Angola et au Rwanda, qui avaient entraîné le retrait des pays occidentaux des missions de maintien de la paix. Ces quatre échecs ont toutefois été suivis d'autres opérations de paix qui ont donné «des résultats positifs mesurables et quantifiables», écrivent les auteurs. En fait, il y a eu, disent-ils, quelque 80 opérations de paix depuis 1989 et le recul de 20 ans permet d'affirmer aujourd'hui que le processus fonctionne, même si les gouvernements et les autorités militaires d'Occident semblent encore en douter.

En fait, au vu des résultats, il faut poser brutalement la question, comme le fait l'étude: «Le véritable débat est celui de la solidarité et de l'universalité. Les pays riches, dotés des forces militaires adéquates, sont-ils prêts à mettre celles-ci à la disposition de l'ONU dans le cadre de missions de paix où leur intérêt national n'est pas en jeu?»

La solidarité, la nécessité du multilatéralisme imposent de répondre par l'affirmative. Et vu son histoire, vu sa réputation (même si celle-ci est fortement embellie, pour ne pas dire mythifiée quand il s'agit de sa contribution à l'international, qu'il s'agisse d'aide ou de soutien à l'ONU), le Canada devrait être aux premières loges d'un tel nouveau départ. Son expérience sur le terrain afghan lui aura au moins donné l'expertise pour affronter des situations complexes. Et il est grand temps, pour la population canadienne, que notre armée cesse d'être perçue comme l'agresseur ou l'envahisseur, comme c'est le cas en Afghanistan.

De son côté, l'ONU a besoin de s'appuyer sur une armée professionnelle, dûment formée, tenue de répondre à des normes de haut niveau. Cela n'exclut ni les scandales ni les dérapages (la Somalie hier, les détenus afghans aujourd'hui), mais au moins l'opposition et l'opinion publique sont à l'affût — ce qui n'existe ni au Pakistan, ni au Bangladesh, ni en Inde, les trois pays qui participent le plus présentement aux missions onusiennes.

Il est compréhensible que l'ONU reste, aux yeux des militaires, ce grand machin dont parlait de Gaulle, où ils estiment avoir moins de contrôle qu'au sein de l'OTAN, dont ils maîtrisent la culture et le fonctionnement. Il y a toutefois un devoir de la part du Canada de jouer son rôle dans ce monde complexe. Pour y faire face, l'ONU est le lieu privilégié et c'est aux politiciens de le rappeler.

jboileau@ledevoir.com

Obama et la bombe

Petit pas

Au printemps 2009, à Prague, Barack Obama s'était posé comme l'ardent avocat d'un monde débarrassé de la bombe nucléaire. À la faveur de ce discours qui avait suscité une vague d'espérance et favorisé l'attribution du Nobel de la paix, le chef de l'exécutif s'était engagé à donner l'exemple tout en exhortant les propriétaires de l'arme suprême de l'imiter. À huit semaines du sommet international consacré à ce sujet et qu'il présidera, Obama a dévoilé l'essentiel de son programme en la matière. Et alors? Il est à inscrire à la rubrique mi-figue, mi-raisin.

S'il promet la destruction de milliers d'ogives ou têtes atomiques, il refuse l'abandon de la première frappe. Et comme il n'a pas fixé, du moins pour l'instant, les balises régissant le recours au nucléaire, beaucoup, y compris au sein du Parti démocrate, peinent à cacher une énorme inquiétude. La voici: en l'état, sa réforme n'interdirait pas l'usage de l'atome contre un pays ayant orchestré une attaque chimique ou biologique sans être en possession de la bombe.

S'il assure que le développement de nouvelles armes nucléaires sera interrompu, il ordonne du même coup la conception, la fabrication d'engins capables de produire autant de dommages que l'atome. Par exemple, il veut que les petits génies en explosifs et autres dessinent un missile pouvant toucher sa cible n'importe où dans le monde en une heure et à partir des États-Unis.

Au sein de sa propre formation, le moins que l'on puisse dire c'est que certains des leaders de celle-ci grincent des dents, quand ils ne grognent pas. Un, contrairement au président, ils jugent que l'arsenal nucléaire américain est là pour contrer exclusivement l'arsenal nucléaire d'un éventuel ennemi. Deux, ils reprochent à la Maison-Blanche d'envisager la conservation de l'option dite de la frappe préventive introduite par Bush fils, alors qu'ils attendaient de leur chef une coupure radicale d'avec la stratégie de ce dernier.

Ce qu'il faut bien nommer une «réformette» a été dévoilé alors qu'une étude, toute récente, de l'état des lieux en guerre milite pour le contraire de ce qui a été avancé. Dans le numéro de janvier de la sérieuse, donc instructive, revue *Current History*, Bruce Russett, professeur à Yale et auteur d'ouvrages sur les relations internationales, rappelle et insiste sur le fait que le progrès le plus remarquable des 60 dernières années s'avère en fait le moins remarquable: le monde d'aujourd'hui est beaucoup plus pacifié qu'il ne le fut de la fin de la Deuxième Guerre mondiale à la chute du Mur.

Après avoir dressé un inventaire chiffré des guerres et du nombre de morts, Russett constate que la somme des conflits, et donc des décès, des dix dernières années a énormément diminué. Il observe également que si le nombre de dictatures au lendemain de la Deuxième Guerre était de loin supérieur au nombre de démocraties, ce n'est plus du tout le cas. Autrement dit, le contexte qui prévalait actuellement, contexte sans guerre froide, commanderait une réforme logeant à l'enseigne de cette «réalité-vérité».

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

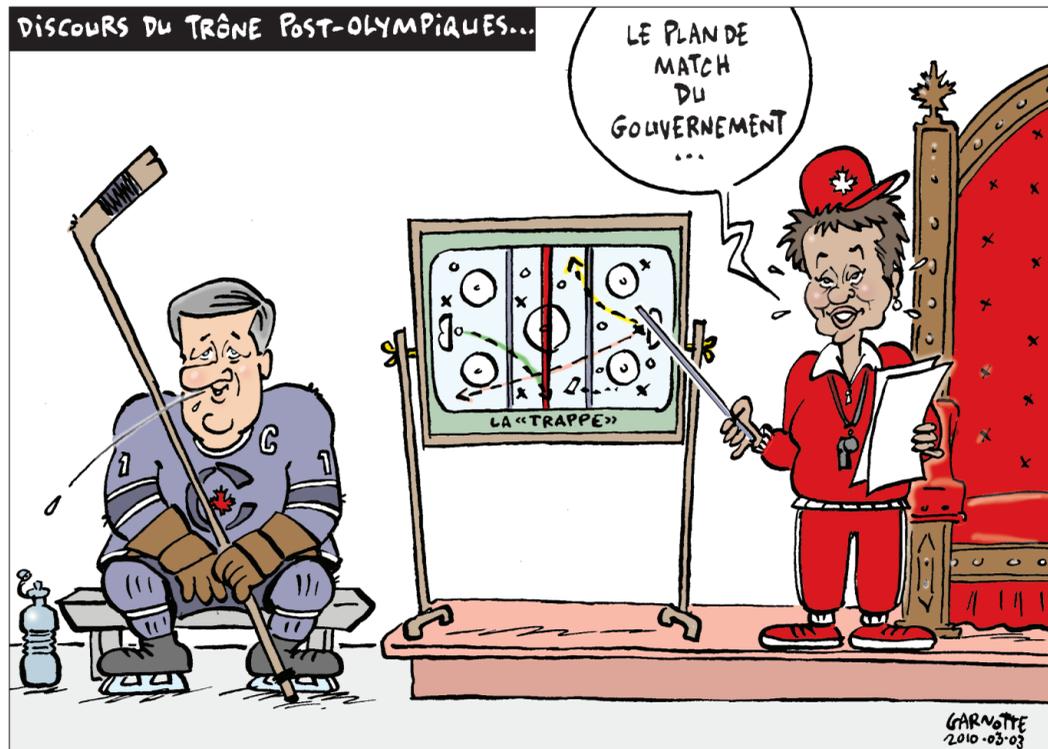
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Université ouverte aux talents confirmés

L'entrevue de l'ex-ministre Jérôme-Forget sur l'augmentation des frais de scolarité s'appuie sur un argument d'équité qui est fallacieux et découle d'une conception de la formation universitaire assimilée à une dépense et non à un investissement qui doit profiter à toute la communauté. Tout le monde est appelé à financer sa vie durant l'école, pauvres, riches, travailleurs et retraités. Pourtant, on ne crie pas à l'iniquité parce qu'on considère qu'une population éduquée est une valeur pour la société et qu'elle est porteuse de développement.

C'est le talent qui doit justifier l'accès à l'université et non la richesse individuelle, car nous attendons des meilleurs qu'ils deviennent des moteurs de notre société, laquelle hélas! se fait toujours tirer l'oreille pour accéder au savoir. Plutôt que d'investir en 2010 la jolie somme annoncée de 4 milliards dans les infrastructures, retirons de cette somme 500 millions pour répondre aux besoins des universités. Ce sera sans doute 500 millions de moins dans le collimateur des magouilleurs du «ministère du Laisser-faire»!

André Gamache
Le 1^{er} mars 2010

J'ai honte!

Comme syndicaliste, j'ai honte du Syndicat des métallos (FTQ) qui appuie l'exportation de l'amiante dans le Tiers monde et,

sous de fallacieux prétextes, masque que la défense d'emplois dans une région périphérique d'ici est la seule raison de la mort et de la maladie propagée chez les travailleurs de pays très pauvres. Comme citoyen, j'ai honte de nos élus provinciaux qui, pour des motifs électoraux, tergiversent au lieu de mettre fin à cette exportation criminelle.

Je m'associe entièrement à l'indignation manifestée par Jean-Claude Leclerc dans son excellent article du 1^{er} mars.

Jean-Marc Piotte
Le 1^{er} mars 2010

Sauver des vies

Madame la Ministre de la Coopération internationale Bev Oda,

Une lettre collective vous a été adressée par des représentantes du Parti libéral du Canada. J'aimerais, à titre de professeure-chercheuse engagée depuis longtemps dans la lutte contre la mortalité maternelle, appuyer le contenu de cette lettre, publiée dans les pages du *Devoir* du 27 février dernier.

L'écart entre les chances de survie des femmes des pays à faible revenu et celui des pays mieux nantis, lors de grossesses et d'accouchements, est une des situations les plus honteuses de notre époque. De plus, la survie des mères est liée intrinsèquement à celle des nouveau-nés et des enfants, sans parler de leur développement. La mortalité maternelle dans le monde doit donc être réduite, rapidement. Parmi les huit objectifs du millénaire

pour le développement auxquels le Canada a souscrit, trois y font référence indirectement.

Le rôle central que joue l'accès à des services de contraception et de santé génésique dans la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle n'est plus à démontrer. Refuser d'en faire un objectif primordial et prétendre vouloir agir sur la santé maternelle et infantile ne peut se justifier autrement que par des arguments qui n'ont rien à voir avec des données probantes. Or, ce sont les données probantes, dans une société comme la nôtre, qui orientent nos choix d'intervention en matière de santé. Ajoutons que le Canada, en soutenant de nombreux projets internationaux qui font la promotion du droit des femmes à l'égalité et à la dignité, a acquis une belle image internationale. Une telle image repose sur des actions concrètes. En matière de services de santé, promouvoir les droits des femmes signifie leur assurer l'accès aux moyens qui leur permettent de décider pour elles-mêmes. Dans ses efforts en matière d'aide internationale, le Canada affirme depuis de nombreuses années le droit des femmes, où qu'elles soient, à des services de santé complets et de qualité. D'où vient votre mandat pour changer ce discours et les actions qui en découlent lorsqu'il s'agit de sauver la vie des mères et de leurs enfants?

Maria De Koninck
Professeure titulaire, Département de médecine sociale et préventive, Université Laval
Québec, le 1^{er} mars 2010

LIBRE OPINION

Depuis le Chili, merci à nos amis québécois

GERARDO ALVAREZ
NANCY DIAZ

Chiliens et Québécois d'adoption

À la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé le Chili dans la nuit de vendredi — le deuxième en importance dans notre histoire —, nous avons reçu beaucoup de messages de solidarité de nos amis québécois. Nous les remercions vivement. Et nous les remercions aussi pour les actions d'appui solidaire qu'ils commencent à entreprendre.

Les Chiliens en effet ont besoin de tout appui qui peut arriver des amis de partout dans le monde. Il est vrai que le Chili est un pays qui a une longue culture sismique (nous avons un triste record: 4 des 10 plus grands séismes de l'histoire se sont produits au Chili), et que l'infrastructure du pays est assez solide. C'est ce qui explique, en partie, que le nombre de victimes ait été relativement réduit: près de 1000 personnes décédées, comparativement aux plus de 200 000 victimes en Haïti. (Le chiffre final sera sans doute plus élevé vu le nombre encore indéterminé de personnes disparues.)

Mais la dévastation est énorme: les dommages sont immenses dans des villes comme Concepción, Talcahuano ou Talca; des villes entières de la région côtière (Constitution, Cobquecura, Iloca, Dichato, Pelluhue, Coñaripe...) ont été balayées par le tsunami qui a suivi le séisme; le réseau d'autoroutes est détruit en plusieurs endroits; les aéroports sont sérieusement endommagés, ce qui rend le transport de l'aide aux sinistrés assez difficile.

La capitale, Santiago, a moins souffert, car l'épicentre du séisme est situé à environ 400 km au sud de celle-ci, entre Talca et Concepción, mais de nombreux bâtiments devront être démolis. La reconstruction du pays s'annonce difficile et onéreuse.

En ce moment, il y a des dizaines de milliers de Chiliens qui vivent dans la rue, dans les parcs, sur les collines, car leur maison n'existe plus. Ils manquent d'eau et de nourriture. La situation est désespérée et elle risque de s'aggraver, car souvent, les accès sont impraticables. Cette situation critique est à la source de toutes sortes de violences et de pillages. [...] Si l'infrastructure matérielle du pays a, dans l'ensemble, tenu le coup, l'infrastructure humaine et sociale semble commencer à se désintégrer sérieusement.

Motivations politiques

Les raisons de cette décomposition — passagère, espérons-le — du tissu social sont nombreuses. À la frustration légitime des populations qui s'estiment livrées à leur sort, n'ayant reçu pour l'instant aucune aide du gouvernement, s'ajoutent des phénomènes ponctuels, comme le fait que les murs des prisons de la région se soient effondrés et que de nombreux criminels aient pris le large, se dissimulant parmi les victimes du séisme.

À cela s'ajoutent des raisons plus «idéologiques»: la mairesse de la ville de Concepción, une des leaders du parti d'extrême droite UDI, n'arrête pas de critiquer vertement la présidente pour «son inaction», ce qui lui a valu un rappel à l'ordre de la part du ministre de l'Inté-

rieur du futur gouvernement Piñera, qui lui a signifié publiquement que «cette heure tragique convoque à l'unité nationale» et que «ce n'est pas le moment de critiquer le gouvernement».

Ou encore les explosions de «régionalisme» des chaînes de radio basées à Concepción, qui accusent le «centralisme» du gouvernement («si l'épicentre avait été Santiago, l'aide aux sinistrés aurait été immédiate»).

Il est vrai que le gouvernement Bachelet s'est montré quelque peu lent à réagir. Mais il faut tenir compte du fait qu'«envoyer l'armée» et lui confier le contrôle d'une partie du territoire rappelle de tristes souvenirs aux Chiliens. Le gouvernement s'est montré même réticent, dans les premières heures, à accepter l'aide étrangère. Il faut éviter de donner l'impression que le pays est ouvert à n'importe quelle intervention étrangère. Comme le dit, non sans raison, la présidente Michelle Bachelet, c'est le Chili qui doit informer les pays amis du type d'aide dont il a besoin.

Les difficultés avec lesquelles notre pays est aux prises sont énormes. Les besoins matériels et humains sont considérables. Mais nous sommes en vie, et c'est l'essentiel. Pour le reste, nous sommes convaincus qu'avec l'effort de tous les Chiliens et avec l'appui solidaire de nos amis dans le monde entier nous allons reconstruire notre pays.

Début avril, nous rentrons dans notre pays d'adoption, le Québec, après avoir passé l'hiver canadien au Chili. Et nous pourrions alors vous donner l'accolade, en vous remerciant de tout votre appui.

IDÉES

Le vieillissement de la population: une calamité?

MICHELINE BOIVIN

Sociologue, directrice de la recherche au gouvernement de 1983 à 2000



À la fin du siècle dernier et depuis le début du XXI^e siècle, les médias ont alerté le public sur les effets soi-disant dévastateurs du vieillissement appréhendé de la population: faillite des régimes de retraite, augmentation radicale des coûts des soins de santé, alourdissement de la dette publique et transfert aux générations futures des coûts engendrés par les baby-boomers vieillissants.

Ce discours fondé au préalable sur des projections démographiques et conçu dans les cercles scientifiques a progressivement été adopté par le monde politique, financier et médiatique.

Initialement énoncés à titre d'hypothèses, les constats sont rapidement devenus des certitudes répétées sur toutes les tribunes sans que ne soient remises en question les méthodes ayant servi à leur élaboration et, par le fait même, les conclusions qui s'en dégagent.

Mythe ou réalité?

Bien que le vieillissement de la population soit un phénomène incontestable au Québec comme, à des degrés divers, dans les autres sociétés occidentales, les conséquences économiques et sociales d'une telle situation n'apparaissent pas aussi certaines.

Afin d'appréhender le futur proche et lointain, les prospectivistes ont utilisé des modèles familiaux dans le monde des sciences de laboratoire: on examine alors les effets sur différents facteurs, de la variation d'un facteur unique.

Dans le cas qui nous intéresse ici, on a postulé que «toutes choses étant égales par ailleurs», les changements démographiques agiraient dans une société qui se comporterait dans le futur comme elle l'a fait dans le passé. Mais il n'y a pas que la démographie qui évolue dans le temps, il en va de même de la santé des personnes âgées, du taux de participation des femmes au marché du travail, des modes de prestations des services de santé, de la technologie des soins de santé et des coûts inhérents qui en découlent, des politiques fiscales, etc.

Ainsi, «[...] bien que la limitation des activités augmente avec l'âge, la prévalence de la limitation des activités a chuté entre 1994-95 et 1998-99 chez les hommes comme chez les femmes. [...] L'augmentation de l'espérance de vie corrigée en fonction de l'état de santé est proportionnellement plus élevée que la hausse de l'espérance de vie pendant la même période. Par conséquent, les Canadiens âgés de 63 ans vivent non seulement plus longtemps, mais ils passent aussi une plus grande partie du reste de leur vie sans limitation des activités».

La proximité de fin de vie plutôt que l'âge

De même faut-il préciser qu'il est maintenant admis que les dépenses en santé sont davantage liées à la proximité du décès qu'à l'âge, les dépenses les plus importantes pour chacun étant effectuées au cours des six mois précédant le décès, quel que soit l'âge de la personne. Les dépenses en santé effectuées pour les



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Bien que le vieillissement de la population soit un phénomène incontestable au Québec comme, à des degrés divers, dans les autres sociétés occidentales, les conséquences économiques et sociales d'une telle situation n'apparaissent pas aussi certaines.

personnes âgées ne constituent qu'un report de dépenses qui auraient été faites auparavant si ces personnes étaient décédées plus jeunes.

Evidemment, en raison d'une mortalité de plus en plus avancée en âge, les dépenses en santé qui précèdent le décès seront globalement, à un moment donné, plus importantes étant donné la forte proportion de personnes âgées dans notre société. «Cependant, plus une personne meurt à un âge avancé, moins ses dépenses de santé en fin de vie sont élevées; elles sont près de trois fois moindres à 100 ans qu'à 75. Jusqu'à dix ans avant le décès, les dépenses de santé sont équivalentes, peu importe l'âge.»

L'apport des femmes et du patrimoine

On peut aussi supposer que les personnes

âgées de l'avenir seront plus autonomes financièrement que celles du passé. Les femmes, qui constituent le plus fort contingent de personnes très âgées en raison de leur plus grande espérance de vie que celle des hommes, seront plus nombreuses à disposer d'économies et de prestations de retraite conséquentes à leur participation au marché du travail. Au Québec, en 2007, 69 % des femmes de 15 à 64 ans occupent un emploi, contre 41 % en 1976 et 62 % en 2001. L'écart entre les taux d'emploi féminin et masculin est passé de 35 points de pourcentage en 1976 à cinq points de pourcentage en 2007.

De plus, l'importance du patrimoine des personnes âgées permet un certain optimisme relativement à l'autonomie financière de celles-

ci. L'avoir net des ménages canadiens augmente avec l'âge du chef de famille. «En 2005, l'avoir net médian a atteint un sommet de 407 417 \$ dans le cas des familles dont le chef était âgé de 55 à 64 ans. La baisse de l'avoir net chez les personnes âgées de 65 ans et plus n'est pas surprenante puisqu'elles sont plus susceptibles que les autres de puiser dans leurs avoirs pour augmenter leur revenu lorsqu'elles prennent leur retraite.»

La résidence principale compte pour le tiers de l'avoir total. Plus de trois Canadiens sur quatre âgés de 55 à 64 ans étaient propriétaires de leur résidence principale en 2005, ce qui était le cas de près de 70 % des personnes de 65 ans et plus. On peut donc supposer que ces propriétaires contribuent à la richesse foncière des municipalités.

Les transferts intergénérationnels: autre mythe?

La contribution des générations de personnes âgées aux dépenses d'éducation des générations suivantes et la relative progressivité du système fiscal font en sorte que les aînés n'ont pas à se sentir coupables des soi-disant dettes qu'ils imposent aux générations futures.

Une recherche effectuée au Canada sur les transferts intergénérationnels nuance les discours habituels sur le sujet. «La conclusion la plus frappante a été que, à l'intérieur des générations, les variations entre les "transferts moins les impôts" des personnes ont surpassé grandement les variations entre les générations... Ainsi, l'analyse n'a pas démontré l'hypothèse selon laquelle une génération effectuait d'importants transferts nets à une autre grâce au régime fiscal et au système de transferts du Canada, une fois la grande diversité des revenus des personnes prise en compte.»

En conclusion, les effets sur la société des changements démographiques projetés sur de longues périodes doivent être vus avec une certaine réserve afin d'éviter les dérapages dans l'élaboration des politiques publiques qui en découleraient.

Références:

■ BELAND François, Phd. *Les dépenses de santé au Québec: la bataille des chiffres*, mémoire déposé à la Commission des affaires sociales, Faculté de médecine, Université de Montréal, 24 mars 2006, page 21.

■ CANADA. MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES. *Indicateurs de mieux-être au Canada, Sécurité financière: avoir net (richesse ou patrimoine)*.

■ MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Stratégie d'intervention d'emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine 2009*, le Ministère, 2009, p. 6.

■ SANTÉ CANADA. *Les répercussions du vieillissement sur le régime canadien de soins de santé*, Sarah Hogan et Jeremy Lise, cité dans *Horizons*, vol 6, n° 2, 2003, p. 20.

■ STATISTIQUE CANADA. *Fragments de vie: de nouvelles orientations dans l'élaboration des politiques grâce à l'intégration de données sur le cycle de vie*, Geoff Rowe, cité dans *Horizons*, vol. 6, n° 2, 2003, p. 10.

■ STATISTIQUE CANADA. *Le patrimoine des Canadiens: un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière 2005*, n° 13F0026MIF au catalogue, n° 001, page 18.

Refonte du capitalisme made in USA?

FRÉDÉRIK GAGNON

Professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal et directeur de l'Observatoire sur les États-Unis de la chaire Raoul-Dandurand

MICHÈLE RIOUX

Professeure de science politique à l'Université du Québec à Montréal et directrice de recherche au Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation



A huit mois des élections au Congrès des États-Unis, Barack Obama faisait une énième tentative, la semaine dernière, pour réaliser la réforme de l'assurance maladie. Les sondages indiquent pourtant que ce sont l'économie et l'emploi qui préoccupent les Américains. Les économistes ont certes salué la croissance du PIB américain, mais le taux de chômage frise toujours les 10 %, du jamais vu en 25 ans!

Les États-Unis sont donc peut-être sortis des urgences, mais ils reposent toujours dans un état critique. Et pour

relancer l'économie américaine et l'économie mondiale, les dirigeants américains devront faire preuve d'audace et pousser la refonte du capitalisme made in USA encore plus loin.

Le rapport du vice-président Joe Biden à propos de la première année du plan de relance économique d'Obama se veut rassurant: sans avoir réglé tous les problèmes, il aura pour l'instant permis d'éviter une dépression similaire à celle des années 1930. Cela dit, si les statistiques sont rassurantes et que la croissance des deux derniers trimestres marque officiellement la fin de la «récession» tout en redonnant confiance aux marchés, le taux de chômage frôle toujours les 13 % dans le Rhode Island et au Nevada, et les 15 % au Michigan!

Il est encore tôt pour faire un bilan définitif puisque le plan de relance, faut-il le rappeler, s'échelonne sur plusieurs années et que la grande majorité des mesures n'a pas encore été mise en œuvre. Mais il est clair que deux réalités empêchent déjà de pousser un peu plus loin la refonte du capitalisme made in USA.

Affaire d'atmosphère

Le premier obstacle est la toxicité de l'atmosphère politique à Washington. À l'approche des élections au Congrès de novembre prochain, les républicains s'acharnent à empêcher les démocrates de briller sur tous les fronts. Ils brandissent ainsi le «crucifix» des déficits publics et recourent à des manœuvres dilatoires au Sénat pour ralentir ou bloquer la mise en œuvre de nouveaux programmes.

Dans le domaine de l'emploi par exemple, le sénateur Jim Bunning du Kentucky bloquait à lui seul vendredi dernier une mesure visant à prolonger d'un mois les allocations de chômage de plus d'un million d'Américains. Sur une note plus rassurante, plusieurs sénateurs républicains s'étaient joints aux démocrates, deux jours plus tôt, pour voter une loi prévoyant 15 milliards de dollars d'incitations fiscales à l'embauche, une mesure chère à Obama et qui devrait permettre de réduire le chômage.

Reste qu'Obama devra lui-même faire preuve de plus

d'audace et envisager des réformes qui ciblent réellement les causes de la crise. Il s'agit là du deuxième obstacle à franchir: celui de s'attaquer à une économie dévastée par une trop grande concentration du pouvoir économique, ce qui implique un bras de fer avec de puissants intérêts privés sur le plan politique.

Big is not beautiful!

Dans les années 1990, l'économie américaine avait retrouvé une grande compétitivité avec l'essor d'entreprises comme Microsoft, Enron et WorldCom. Or, dans un contexte d'exubérance irrationnelle des marchés, les comportements créatifs sont vite devenus frauduleux et abusifs, entraînant des scandales financiers et l'éclatement de bulles successives responsables de la crise économique actuelle. Le fait est que toutes les entreprises ont adopté des pratiques similaires...

En 2002, George W. Bush et des législateurs comme Paul Sarbanes (sénateur du Maryland de 1977 à 2007) avaient l'occasion d'agir, mais ils ont plutôt opté pour des mesures timides visant à se débarras-

ser des pommes pourries en disciplinant davantage les entreprises, notamment par l'adoption de la loi Sarbanes-Oxley (loi sur la réforme de la comptabilité des sociétés cotées et la protection des investisseurs). Ils ont négligé de voir que des cas comme Enron n'étaient que les symptômes d'un plus grand problème, soit celui de croire au principe «big is beautiful».

De la déréglementation des anciens garde-fous, suivie d'une réglementation favorable à l'émergence de grands oligopoles mondiaux, on attendait de l'innovation, de l'efficacité et des gains de compétitivité. Ces grandes entreprises n'ont pas livré la marchandise, multipliant plutôt les pratiques anticoncurrentielles, frauduleuses, voire criminelles minant l'économie des États-Unis.

Obama a préconisé des mesures plus strictes. Le 14 janvier dernier, il s'attaquait aux grandes banques en annonçant le prélèvement d'une taxe de 0,15 % sur leurs ressources afin de réduire la spéculation. Il semble ainsi tendre vers un plus grand in-

terventionnisme, mais il serait prématuré de le comparer à Theodore Roosevelt qui a détruit 45 monopoles et ententes au début du siècle dernier, ou encore à Franklin Delano Roosevelt, dont le New Deal comptait des mesures beaucoup plus ambitieuses.

La Grande Dépression avait pourtant appris aux États-Unis à encadrer les marchés, sur les plans national et international, et à promouvoir une certaine solidarité. La crise actuelle est non seulement une opportunité de retour à cet idéal, mais est aussi un test pour l'internationalisme libéral des États-Unis. C'est la seule porte de sortie de crise. Reste à voir si Obama saisira cette chance ou s'il laissera tomber la place que les États-Unis ont occupée au sein du système économique international depuis 1945.

L'Observatoire sur les États-Unis de la chaire Raoul-Dandurand tient ce jeudi un colloque international sur la crise économique aux États-Unis. Pour renseignements: www.dandurand.uqam.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maudé Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre internationale, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garnier (caricaturiste); Andréanne Béland, Michèle Malenfant et Christine Dumoulin (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Emilie Folie-Boivin (communis Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paquet (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paré, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zématis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furuy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS



CRIS BOURONCLE AGENCE FRANCE-PRESSE

Une Égyptienne d'origine s'est fait expulser du cégep de Saint-Laurent par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, parce qu'on a jugé que les accommodements qu'elle demandait étaient déraisonnables dans le cadre des cours de francisation réservés aux immigrants.

NIQAB

SUITE DE LA PAGE 1

Les juristes interrogés hier par *Le Devoir* doutent qu'on puisse limiter la liberté de religion en invoquant le principe de l'égalité entre les sexes sans violer les chartes québécoise et canadienne des droits. Louis-Philippe Lampron, de l'Université Laval, a tenu à rappeler qu'il faut avoir de bonnes raisons pour limiter la liberté religieuse dans un établissement d'enseignement, par exemple, ce qu'on désigne comme des «contraintes excessives», comme le coût important de la mesure demandée ou le fait qu'elle brime le droit d'autres individus.

Des exigences excessives

Pierre Bosset, professeur en sciences juridiques à l'UQAM, croit au contraire qu'il s'agit d'un cas d'accommodement «déraisonnable». Un cégep peut interdire le port du niqab en invoquant qu'il nuit au bon fonctionnement de l'établissement et à ses objectifs pédagogiques. Pour Pascale Fournier, c'est le caractère excessif des exigences de cette femme, et non simplement le fait qu'elle portât le niqab, qui rend déraisonnable l'accommodement demandé.

«Si c'est bien ce qui s'est passé, moi je pense que les efforts d'accommodement [du cégep]

ont été suffisants. La dame en question renchérit un peu trop. On en arrive à une situation un peu ridicule, voire compliquée. [...] Ça commence à devenir non raisonnable, d'autant qu'on lui a proposé de faire ses cours en ligne», a soutenu Salah Basalamah, professeur à l'École de traduction et d'interprétation de l'Université d'Ottawa.

Selon Jocelyn MacLure, philosophe à l'Université Laval et membre de la commission Bouchard-Taylor, le gouvernement devrait mieux encadrer ces questions pour guider les établissements dans leurs évaluations «au cas par cas». «Les ressources pour mieux baliser sont déjà là. Il suffira ensuite de les faire connaître.»

Souad Bounakhla, musulmane marocaine qui a fondé un organisme de «rapprochement» interculturel, se dit en faveur de balises «humaines qui ne créent pas le conflit et l'exclusion». «Les règles devraient être claires dès le départ quand un immigrant arrive au Québec, il faut qu'on lui dise: "Est-ce que je veux t'accepter avec ton foulard ou non?" On ne peut pas accepter les gens sur une base et les faire déshabiller ensuite», a noté cette Marocaine d'origine qui ne porte pas de signe religieux.

Les cégeps s'accommodent

Au collège Dawson, on a l'habitude des accommodements, a fait savoir la porte-

parole de l'établissement, Donna Varrica. Dans ce cégep anglophone, 84 % des 7429 étudiants n'ont pas le français comme langue maternelle; 25 % sont allophones. «On a de tout, même des moines bouddhistes», a-t-elle précisé.

S'il n'y a jamais eu de cas de niqab, Mme Varrica admet que les mesures de conciliation sont monnaie courante, notamment pour l'évaluation des jeunes filles portant le hidjab lors des cours d'éducation physique.

«Si c'est dans un esprit d'échange entre les deux parties, pourquoi pas?», a-t-elle souligné.

Et si un cas semblable à celui du cégep de Saint-Laurent se produisait? «Ne pas voir la figure pose un certain nombre de problèmes de transparence. Comment être sûr que c'est la bonne personne qui passe un examen?», note Mme Varrica. «On ne l'interdirait pas au nom de la religion, mais bien parce que ça contrevient à d'autres codes qu'on a.»

Au ministère de l'Éducation, qui ne gère toutefois pas les cours de francisation pour les immigrants, on en est à préparer un guide de référence pour aiguiller les enseignants et les établissements dans leurs façons de procéder dans les cas d'accommodements raisonnables.

Le Devoir

GAIS

SUITE DE LA PAGE 1

La nouvelle version donne beaucoup plus de visibilité au passé militaire du Canada et aux autochtones en s'inspirant des commentaires d'un comité de Canadiens bien en vue. Le guide contient toutefois une photo du nageur olympique Mark Tewksbury, qui y est présenté comme un «militant important des gais et lesbiennes du Canada».

La Presse canadienne a obtenu, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, des ébauches du guide et des documents internes ayant un lien avec le document.

«L'homosexualité a été décriminalisée en 1969, et, plus récemment, les mariages civils entre personnes de même sexe ont été légalisés partout au pays en 2005», pouvait-on lire sous la section «Vers un Canada moderne» dans une ébauche du guide.

Et dans la partie portant sur les droits inhérents à la citoyenneté, l'ébauche précisait: «Droits à l'égalité - Les Canadiens sont protégés contre la discrimination basée sur la race, le sexe, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle et l'âge.»

Aucune des deux phrases n'a cependant été retenue par le ministre Kenney.

En décembre, le groupe Egale Canada a rencontré M. Kenney, après avoir appris que le guide ne mentionnait pas les droits des gais et lesbiennes. Ce groupe de défense des droits des homosexuels négocie actuellement avec le ministère pour que cette référence soit ajoutée dans la prochaine édition du guide, dans environ un an.

Le porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour les questions concernant les homosexuels estime que les nouveaux arrivants doivent être informés au sujet des droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. «Le ministre Jason Kenney ne peut effacer les gais et lesbiennes canadiens de l'histoire du Canada», a affirmé Bill Siksay. Il s'agit de quelque chose que les nouveaux arrivants au Canada devraient savoir.

De son côté, la députée libérale Marlene Jennings a qualifié de répugnants les gestes de M. Kenney. «C'est malheureux que ce gouvernement ait une fois de plus agi avec idéologie sur un enjeu lié aux droits fondamentaux édictés par la Charte.»

La Presse canadienne

EN BREF

Libéraux et conservateurs égaux

Ottawa — Un nouveau sondage laisse croire que ni les libéraux ni les conservateurs n'auraient intérêt à déclencher des élections printanières au moment où ils s'apprentent à rentrer au Parlement. L'enquête menée par La Presse canadienne-Harris Décima accorde à chacun des deux grands partis 31 % des intentions de vote à l'échelle nationale. Le NPД obtient l'appui de 16 % des personnes interrogées, contre 12 % pour le Parti vert. Au Québec, le Bloc est en tête avec 36 % des intentions de vote, suivi des libéraux à 24 % et des conservateurs à 18 %. Le NPД est le choix de 12 % des électeurs québécois et le Parti vert, de 10 %. — PC

Faire la différence

même en période de **RELÂCHE**

FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT www.lafae.qc.ca

BRASSARD

SUITE DE LA PAGE 1

metteur en scène des *Belles-sœurs* et de toute une série de classiques qui auront façonné ici la vie du milieu théâtral tout entier.

Tous ne seront pas d'accord, mais Guillaume Corbeil a choisi d'écrire au «je» et de s'effacer devant le personnage Brassard. Lui qui a remplacé au pied levé Jean Fugère dans ce projet, comme la préface le raconte, a choisi d'explorer la voix de Brassard, un incorrigible verbomoteur. De l'écouter en se laissant envahir, quitte à démêler ensuite le casse-tête. Pour essayer d'entendre derrière les mots souvent — puisque Brassard a toujours préféré se défilier plutôt que de parler de lui — la voix du créateur qui souffre de ne plus pouvoir créer.

Le procédé peut aussi engendrer une impression de fouillis ou de fourre-tout... qui ressemble finalement assez à cette façon particulière qu'a le metteur en scène de sauter du coq à l'âne lorsque, rarement, il se confie. Tout au long de ce livre de près de 300 pages, on aura l'impression d'entendre directement parler Brassard; j'ai mis plus d'une bonne trentaine de pages à accepter d'être convié à un niveau de confiance aussi intime.

Brassard raconte tout ici. Les fulgurances comme la déchéance. Les coups de génie et les bêtises. Le travail, sans arrêt, la vie tumultueuse toujours, excessive, d'un jeune prodige en pleine action avec les chutes et les rechutes à répétition dans l'enfer de la dope et du cul *cheap*. Il dira qu'il a fait ce livre par devoir plus que par plaisir et en acceptant de parler pendant plus d'un an et demi à une enregistreuse. «Depuis 10 ans j'oscille entre le pire et le moins pire. Pourtant, j'ai beaucoup reçu, j'ai été gâté même si ça ne paraît pas beaucoup aujourd'hui», dit-il le sourire en coin. Avant de partir, j'ai voulu laisser une sorte de testament...»

Corbeil, lui, a eu l'impression d'écrire ce roman qu'il projetait sur le bouillonnement des années 1970 et l'oralité québécoise... mais de le faire avec un personnage réel, plus vrai que nature, qui a joué un rôle primordial dans le développement du théâtre ici. C'est lui qui a vu le fil du mensonge nouer le destin de Brassard quand il était petit.

«C'est lui, reprend le metteur en scène, qui a fait le lien avec "l'enfant du péché" que j'étais et qu'on n'avait pas le droit d'aimer, et tout le reste... Peu à peu, je me suis laissé prendre à tout raconter, comme quelqu'un qui veut vraiment retracer sa propre histoire. Comme quand on lit la vie et l'œuvre d'un auteur, tsé... Pour essayer de me comprendre un peu. Tous les spectacles que j'ai faits m'ont appris quelque chose et j'ai eu le goût de faire des liens entre tout ça. Je me suis dit qu'il y a un cœur de vérité dans tout et que ça pouvait peut-être servir même si ça n'existe plus que dans le souvenir de quelques personnes...»

Parce que, bien sûr, un metteur en scène de théâtre construit avec du sable sur du sable: il ne reste plus que des souvenirs des quelque 200 mises en scène qu'il aura signées Brassard. N'empêche que le néophyte pourra se faire une idée de ses principales théories puisque sa vie a toujours été directement liée à ses réalisations et aux contacts entretenus avec le milieu théâtral durant toutes les époques de sa vie. On l'entend donc parler beaucoup ici de ses fameux plateaux inclinés, de la vérité et de la musique qu'il faut trouver dans un texte avant de prétendre pouvoir le monter.

À la fin du livre, une section présente ce qu'a pu faire Brassard de sa vie d'artiste, et c'est impressionnant. Tout est là: les mises en scène qu'il a signées, dessinant le paysage de plus en plus dense du répertoire d'ici, les films qu'il a tournés, ses rôles au théâtre, au cinéma et même à la télé. Bref, tout l'homme est là, touchant surtout, parfois détestablement entêté, génial et souffrant tout à la fois. C'est bien lui, André Brassard.

Le Devoir

PANAHI

Censuré dans son pays, encensé à l'étranger, Panahi n'a plus le droit de tourner, hormis sous le manteau, et refuse de se taire

SUITE DE LA PAGE 1

En Iran, les gardiens de la révolution peuvent entrer chez tout un chacun, le capturer et l'inculper sous divers chefs: festoyer, boire de l'alcool, écouter de la musique occidentale, danser, être court vêtu, capter des chaînes en farsi en provenance de la communauté iranienne de San Francisco, garder images et propos prohibés sur du matériel électronique, etc.

Après perquisitions et saisies d'ordinateurs effectuées par des hommes en civil, des ordres: «Suivez-nous.» L'enquête suivrait son cours, quel que soit le sens revêtu par le mot «enquête».

Censuré dans son pays, encensé sur la scène internationale, Jafar Panahi n'a plus guère le droit de tourner, hormis sous le manteau, et refuse de se taire.

Toute protection à ses limites

Opposant actif au régime, le cinéaste de 49 ans avait manifesté dans les rues de Téhéran avec ses compagnons de révolte à la suite de la réélection contestée du président Ahmadinejad. En juillet dernier, après avoir participé à une cérémonie commémorant la mort de Neda Agha-Soltan, tombée au cours des répressions policières postélectorales, il avait déjà été arrêté avec sa femme et sa fille, puis relâché. Sa notoriété le protège longtemps du pire, mais toute protection a ses limites.

La communauté internationale le soutient, la France protestait haut et fort hier, appelant les autorités à libérer tous les prisonniers politiques, comme l'avait annoncé le procureur de Téhéran à l'occasion de la nouvelle année iranienne. Un vent de réprobation planétaire peut souffler dans sa cour et sauver encore sa mise. Mais l'Iran sait aussi fermer l'oreille... Le régime pourrait l'inculper pour des motifs non politiques, plutôt socioreligieux, en contournant le problème. À suivre, donc.

Comme président du jury au dernier Festival des films du monde, Jafar Panahi avait accordé des entrevues aussi courageuses que dangereuses: «Nous sommes nombreux, nous vaincrons», confiait-il au *Devoir*. Et n'allez pas croire que le mouvement s'essouffle, comme certains le laissent croire. Le recul est artificiel, stratégique. On cherche d'autres chemins. Nous nous ajustons. Les jeunes constituent une force extraordinaire et leurs images de la répression sont retransmises partout.»

Son passage à Montréal avait sonné le glas des déambulations de Jafar Panahi. Invité partout sur la planète festival, pour des jurys ou des hommages, de Delhi à Berlin, ses demandes de visa étaient demeurées depuis lors lettre morte.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390